



Agriculture et agroalimentaire de Bretagne en Clair

ABC Analyse & Perspectives

L'année agricole décryptée | Édition 2025

bretagne.chambres-agriculture.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
BRETAGNE



SOMMAIRE

- P04 Synthèse de l'année 2024**
Une démondialisation qui se précise
-
- P06 Contexte politique et économique**
Une loi d'orientation ?
Pac post 2027 : anticiper pour peser
-
- P10 Alimentation animale**
Stabilité en trompe l'œil
-
- P12 Lait**
Entre revenus élevés et menaces
-
- P14 Caprin**
Une filière en repli
-
- P16 Porc**
Un rebond de la production et de la consommation
-
- P18 Volailles de chair**
Une contre-performance de la Bretagne
-
- P20 Œufs de consommation**
Des cotations soutenues par la demande
-
- P22 Viande bovine**
Les virus attaquent
-
- P24 Légumes frais**
La météo dicte la consommation de légumes
-
- P26 Légumes transformés**
La pluie du printemps décale les semis
-
- P28 Emploi Compétences Formation**
Le salariat : une place majeure en agriculture
-
- P30 Industries Agroalimentaires**
Annus horribilis
-
- P32 Commerce extérieur**
Une Bretagne solide et agile à l'international
-
- P34 Signes officiels de qualité**
Entre adaptation et relance de la communication
-
- P36 Énergie renouvelable**
Des niveaux de production toujours soutenus
-
- P39 Glossaire**



ÉDITO

Laurent Kerlir

Président de la Chambre d'agriculture de Bretagne

© @Rebecca Trouslard



Le déclin n'est pas une fatalité : les investissements d'avenir sont une nécessité

Cette édition 2025 montre que nos entreprises et nos filières régionales font preuve de **robustesse**, malgré les chocs plus fréquents et plus profonds auxquels elles doivent faire face ces dernières années. Le rebond productif observé en 2024 illustre aussi que **l'amélioration des prix des produits agricoles est un levier d'encouragement nécessaire à l'attractivité** des métiers de l'agriculture et au renouvellement des générations d'actifs, chefs d'entreprise et salariés. Le niveau d'investissements accompagnés par le dispositif régional Agri-Invest atteste d'ailleurs du **meilleur moral des agriculteurs**.

Pour autant, **la confiance n'est pas durablement retrouvée**, tant les risques et incertitudes géopolitiques, climatiques et sanitaires sont présents partout à l'échelle mondiale, avec des répercussions sur notre économie régionale.

Sommes-nous durablement dans **une démondialisation des échanges commerciaux et une guerre tarifaire**, et quelles en seront les conséquences pour nos filières régionales exportatrices ? La montée d'un protectionnisme à l'échelle mondiale risque d'exacerber la concurrence intra-européenne et de mettre en lumière **les enjeux de compétitivité entre pays membres**. Nous sommes loin d'un niveau d'intégration et d'harmonisations réglementaires, fiscales et sociales qui permettrait d'atténuer cette concurrence. **La nouvelle architecture mondiale qui semble se dessiner challenge l'Union européenne** dans sa capacité politique et économique à ambitionner une Pac rétablie dans ses missions originelles : souveraineté alimentaire, stabilisation des marchés, sécurisation des revenus des producteurs. C'est aussi à **une Pac élargie à des missions nouvelles** que ce nouvel ordre mondial fait appel, tant en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, en production animale comme végétale, qu'en matière de prévention des risques sanitaires eux-aussi en expansion à l'échelle mondiale.

Les cinq années écoulées depuis le Covid ont connu une succession de chocs sans précédents, qui ont fragilisé nos entreprises et nos filières, mais ne les ont pas ébranlées. Si la Bretagne agricole et agroalimentaire résiste, c'est qu'enfin la revalorisation des prix agricoles s'est enclenchée. C'est aussi que **notre agriculture a su activer des leviers de résilience et c'est sur ce chemin qu'il faut poursuivre !** Ce chemin passe avant tout par **l'investissement dans les ressources humaines** à travers la formation initiale et continue ainsi que par toute initiative qui améliore l'attractivité de nos métiers, y compris en simplifiant les dispositifs réglementaires et en sécurisant les trajectoires des agriculteurs. Il nécessite aussi de **continuer à investir dans des outils de production** qui concilient qualité des produits, maîtrise des coûts de production et qualité de vie au travail. Enfin, il impose de **déployer la recherche et l'innovation**, de l'expérimentation à la diffusion et la formation, auprès de chaque agriculteur.

Une démondialisation qui se précise

Après trois années de marchés porteurs, les principales productions animales bretonnes connaissent une légère reprise en 2024. Celle-ci demeure fragile car l'élevage breton est exposé à des menaces sanitaires et un risque de retournement des marchés. Le récent épisode inflationniste et la montée du protectionnisme obligent l'Union européenne à reconsidérer ses stratégies.



55%

des exportations bretonnes sont à destination de l'UE en 2024

La collecte laitière bretonne s'accroît de 1,9% en 2024. Les abattages régionaux de porcs rebondissent de 2%. Ceux de volailles grimpent de 1,5%. Les trois principales productions animales bretonnes sont donc en expansion en 2024. Cela prouve que **le déclin de l'élevage en Bretagne n'est pas une fatalité**.

Cette reprise intervient après plusieurs années de contraction des volumes de production. Pourtant, dès 2022, les prix de vente ont nettement progressé. Malgré la hausse des charges, la rentabilité des élevages s'est bien améliorée depuis trois ans. D'après Agreste, le résultat courant avant impôt de l'ensemble des exploitations bretonnes était en moyenne de 50000 euros par ETP non salarié en 2023.

Cette meilleure santé financière permet aux agriculteurs d'investir. En témoigne le succès du dispositif de soutien à l'investissement Agri Invest, déployé dans le cadre de la Pac. La Région Bretagne a accompagné la forte demande des agriculteurs en 2024 en portant son budget à 26,7M€, au lieu des 21,7M€ initialement prévus.

▲ CERTAINES PRODUCTIONS TOUJOURS EN DÉCLIN

Les abattages régionaux de volaille augmentent, mais dans une bien moindre mesure que la consommation française qui s'accroît de 9,8%. **La concurrence avec nos voisins européens reste un facteur très prégnant** pour ce secteur d'autant que notre région cible les débouchés RHD et élaborés, très exposés aux importations.

Par ailleurs, d'autres productions poursuivent leur décroissance. La production de viande bovine se contracte de 0,7% en 2024. Les cotations des bovins battent pourtant des records depuis trois ans. La longueur des cycles de production et une rentabilité qui demeure en-deçà des autres productions expliquent sans doute pourquoi le déclin perdure.

Les productions légumières poursuivent aussi leur recul dans notre région. Une combinaison de consommation peu dynamique, d'aléas climatiques et de concurrence expliquent cette tendance.

Il aura donc fallu attendre deux ans avant que la bonne conjoncture économique ne se matérialise en reprise pour certaines productions. Cependant, par rapport à 2019, la collecte laitière bretonne reste inférieure de 3,5%, les abattages de porcs de 3,3% et ceux de volaille de 8,2% !

L'embellie que connaît l'agriculture bretonne en 2024 est donc partielle et fragile.

▲ DES MENACES BIEN PRÉSENTES

Parmi les menaces qui pèsent sur l'élevage, les virus figurent en bonne place. **Chaque espèce fait face des risques d'épidémies.** La fièvre porcine africaine pour le porc, bien que la France reste épargnée pour l'instant. L'influenza aviaire pour la volaille, bien que les mesures de biosécurité et la vaccination des canards semblent relativement efficaces. Et plus récemment la MHE et la FCO pour les herbivores. Ces épidémies ont des conséquences plus ou moins graves pour les filières mais toutes ont le potentiel d'affecter les niveaux de production. L'enjeu de la main d'œuvre est identifié depuis quelques années comme déterminant pour le dynamisme futur des filières. En 2020, plus de 40% des chefs d'exploitation avaient 55 ans ou plus. Malgré cela, les chiffres de la MSA montrent que le nombre d'actifs agricoles se stabilise depuis quelques années. Le développement du salariat permet de compenser la baisse du nombre de chefs d'exploitation. **Les salariés représentent désormais 52% des actifs agricoles.** Historiquement très présents en cultures spécialisées, ils sont aussi nombreux que les chefs d'exploitation en porc et en poule pondeuse. En lait, le salariat prend son essor avec un ratio de un salarié pour cinq éleveurs.

▲ INFLATION = DESCENTE EN GAMME

Si la conjoncture est favorable pour les productions animales, c'est que l'offre s'était contractée ces dernières années, y compris au niveau européen. Mais aussi que la consommation s'est relativement bien maintenue malgré la période de forte inflation. Celle-ci semble désormais derrière nous. Ce cycle aura duré environ deux ans et demi. D'après l'Insee, l'inflation générale des prix est de 22% entre début 2021 et fin 2024 pour les produits alimentaires.

La consommation française de viande, produit relativement cher, a bien résisté. Celle de viande bovine se replie de 4,5% entre 2021 et 2024. Celle de porc de 1% alors que la consommation de volaille est actuellement supérieure de 11% à celle de 2021 ! Elle devient la première viande achetée en France. La demande en produits laitiers est aussi bien orientée.

L'inflation touche en revanche de plein fouet les produits SIQO et bio. Ainsi, en trois ans, l'assortiment bio a été réduit de 25% dans les grandes surfaces. Les agriculteurs en font les frais. Depuis 2021, le nombre de fermes bio ou en conversion se stabilise aux alentours de 4500 en

7^e

Place de la Chine au classement des destinations bretonnes de produits agroalimentaires

247

Nombre d'unités de méthanisation agricole en fonctionnement en Bretagne en 2024

Bretagne. De nombreux agriculteurs sont en difficulté que ce soit en œuf, en porc ou en lait. Le fond semble avoir été touché par le marché : les spécialistes rapportent une stabilisation des achats voire une légère reprise depuis le début de l'année.

▲ L'UE TERGIVERSE SUR SON MODÈLE

La crise inflationniste pourrait aussi laisser des traces dans les orientations politiques françaises et européennes. Fin 2021, l'Union européenne adoptait une stratégie « de la ferme à la table » qui visait à transformer le système alimentaire européen. Parmi ces objectifs figuraient la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'amélioration du bien-être animal, de la biodiversité ainsi que la réduction des émissions de GES. La plupart de ces mesures auraient généré des surcoûts et donc des hausses de prix auprès des consommateurs. La conjonction de l'inflation et des manifestations d'agriculteurs courant 2024 a ralenti la mise en œuvre de cette stratégie. Par exemple, la révision de la réglementation concernant les normes de bien-être animal semble enterrée. L'objectif de réduire de 50% le recours aux pesticides d'ici 2030 est aussi abandonné. Récemment, l'application du nouveau règlement européen contre la déforestation importée a été reportée d'un an. Au niveau français, le gouvernement ne fixe pas d'objectif sur la réduction de consommation de viande. **Il semble donc que les décideurs politiques européens hésitent à poursuivre au même rythme la mise en œuvre de leur stratégie visant à développer une agriculture plus vertueuse.** Les incertitudes sur la scène internationale les incitent d'autant plus à la prudence.

▲ CAP VERS LA DÉMONDIALISATION

Trump vient-il de tuer la mondialisation ? Au sortir de la guerre, la protection tarifaire aux frontières des vingt-trois premiers pays signataires du Gatt était de 40%. Par le biais du Gatt puis de l'OMC à partir de 1995, les taxes douanières ont progressivement été abaissées pour tomber sous la barre de 5% en moyenne.

L'objectif était de faciliter le commerce pour faire baisser les prix pour les consommateurs, mieux utiliser les facteurs de production et favoriser l'emploi dans les secteurs où chaque pays détient un avantage comparatif. C'est effectivement ce qui s'est passé. Mais la mondialisation a aussi eu pour conséquences de désindustrialiser certains pays, d'engendrer des dépendances dans des secteurs stratégiques, de favoriser l'émergence de concurrents face aux puissances établies et de générer d'importants déséquilibres des balances commerciales. Les États-Unis connaissent ainsi un déficit commercial avec le reste du monde de près de 1000 milliards de dollars en 2024 ! Autant de raisons qui expliquent le choix de Trump d'utiliser l'arme lourde des droits de douanes. S'il n'est pas certain que ces mesures soient

maintenues jusqu'au bout, le cap est fixé : **les États-Unis jouent la carte de la relocalisation de la production.**

▲ L'UE SUR LA LIGNE DE CRÊTE

Dans ce contexte, **l'Union européenne envoie des signaux contradictoires entre poursuite d'une politique de libre-échange et un certain protectionnisme.** La signature de l'accord de libre-échange avec le Mercosur rentre clairement dans une stratégie de poursuite d'ouverture des frontières. D'autant que d'autres accords ont été signés ces dernières années et que de nouveaux sont dans les tuyaux, notamment avec l'Inde. A contrario, l'Union européenne a pour la première fois usé de droits de douane pour protéger son marché de la concurrence des voitures électriques chinoises. Décision qui indirectement risque d'affecter son agriculture puisque la Chine pourrait répliquer en s'en prenant aux porcs, produits laitiers et spiritueux européens. L'UE a aussi dû activer des filets de sécurité après avoir ouvert son marché aux produits ukrainiens.

La montée en puissance des demandes autour de l'origine des produits pousse l'Union européenne à faire des entorses à la philosophie du marché commun. Ainsi, le principe de l'étiquetage de l'origine des produits est désormais entériné. L'UE ouvre aussi la porte à une réforme des marchés publics qui puisse permettre de prendre en compte l'origine des produits.

▲ ET L'AGRICULTURE BRETONNE DANS TOUT ÇA ?

La mise en place de mesures protectionnistes pénalise les secteurs exportateurs car ceux-ci peuvent perdre des débouchés. Mais elle favorise les secteurs importateurs en les protégeant de la concurrence. Pour l'agriculture bretonne, dans l'hypothèse où les échanges commerciaux se réorganiseraient aux niveaux de blocs continentaux, les domaines les plus exposés sont ceux pour lesquels l'UE est excédentaire. On retrouve en premier lieu les boissons et alcools, mais aussi les viandes et les produits laitiers. **Les produits agricoles bretons sont cependant très majoritairement vendus sur les marchés national et européen.** Or, l'érosion du solde commercial français s'explique principalement par une concurrence intra-européenne. Une montée du protectionnisme exacerberait cette compétition tout particulièrement pour les filières précédemment citées y compris vis-à-vis des filières bretonnes.



-12,4%

Baisse du montant des investissements en 2024 des entreprises agroalimentaires bretonnes

-0,1%

Stabilité des fabrications d'aliment pour le bétail en Bretagne en 2024

18%

Part de l'œuf cage dans les achats des Français en GMS



Une loi d'orientation ?

Fin mars 2025, la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOA) a officiellement été promulguée après que le conseil constitutionnel a rendu son avis et censuré 18 articles, notamment ceux ajoutés pour apporter des réponses aux difficultés rencontrées par le monde agricole à la suite des manifestations de début 2024. La loi est donc recentrée sur le volet renouvellement des générations comme prévu initialement.



4

grands objectifs pour la LOA

L'AGRICULTURE, INTÉRÊT FONDAMENTAL DE LA NATION

Le code rural et de la pêche a été modifié pour ériger l'agriculture en une activité d'intérêt général majeur car elle garantit la souveraineté alimentaire de la Nation. La souveraineté alimentaire constituera donc désormais un objectif structurant des politiques publiques. Des «Conférences de la souveraineté alimentaire» seront organisées par FranceAgriMer afin que les filières définissent une stratégie assortie d'objectifs, à l'horizon de dix ans. L'amélioration de l'information des consommateurs sur les lieux et modes de production et de transformation des produits agricoles et agroalimentaires est également une priorité inscrite dans la loi. Et malgré un recul des conversions en 2024, l'objectif de 21 % de la SAU en bio est réaffirmé au 1^{er} janvier 2030.

Les quatre grands objectifs de la LOA

- 1 Reconquérir la souveraineté alimentaire de la France pour la défense de ses intérêts fondamentaux
- 2 Former et mettre l'innovation au service au renouvellement des générations et des transitions en agriculture
- 3 Favoriser l'installation des agriculteurs ainsi que la transmission des exploitations et améliorer les conditions d'exercice de la profession d'agriculteur
- 4 Sécuriser, simplifier et faciliter l'exercice des activités agricoles

400 000

Objectif du nombre d'exploitations en 2035

INSTALLER PLUS

Les mesures en faveur du renouvellement des générations constituent le cœur de la LOA. Elles visent l'amélioration des compétences, avec notamment la création d'un nouveau diplôme agricole, le Bachelor Agro. Est aussi prévu un renforcement des actions menées auprès des scolaires, pour mieux faire connaître les métiers du vivant et susciter des vocations. La principale nouveauté concerne la création d'un guichet unique dans chaque département, pour accueillir et orienter toutes les personnes souhaitant exercer une activité agricole, et tous les agriculteurs souhaitant transmettre leur exploitation. Baptisé « France Services Agriculture » (FSA), sa mise en place est confiée aux Chambres d'agriculture.

Rôles du guichet unique, le FSA

- 1 Accueil des personnes ayant pour projet d'exercer une activité agricole ou de céder une exploitation agricole
- 2 Enregistrement de chaque personne dans un répertoire départemental unique destiné à faciliter les mises en relation entre cédants et repreneurs
- 3 Organisation d'un temps collectif d'échange entre les personnes ayant un projet d'installation, en favorisant la rencontre de personnes envisageant des orientations technico économiques différentes
- 4 Orientation des personnes ayant un projet vers des structures de conseil et d'accompagnement agréées par l'État, dans le respect d'une obligation de neutralité dans la présentation de l'offre de ces structures

450 €

c'est le montant de l'amende pour des atteintes non intentionnelles à la biodiversité

UN RÉGIME DE SANCTIONS ASSOULI

Suite aux manifestations des agriculteurs début 2024, qui réclamaient des mesures de simplification pour exercer leur activité, les parlementaires avaient étoffé le projet de LOA pour apporter quelques réponses. Plusieurs de ces dispositions ont fait l'objet d'une censure par le Conseil constitutionnel, notamment la «présomption de bonne foi» des agriculteurs. En revanche, les Sages ont maintenu la dépénalisation de certaines atteintes à l'environnement lorsqu'elles sont commises de manière non intentionnelle, ainsi que pour des non-conformités vis-à-vis de la déclaration ICPE (dès lors qu'elles n'en excèdent pas les seuils de plus de 15%), au profit d'une amende administrative ou du suivi d'un stage de sensibilisation.

Haie : une nouvelle définition plus claire

Une haie est définie comme :

- une unité linéaire de végétation, autre que des cultures
- d'une largeur maximale de vingt mètres
- et qui comprend au moins deux éléments parmi les trois suivants : des arbustes, des arbres, d'autres ligneux

Toute destruction de haie sera conditionnée à une compensation par replantation d'un linéaire au moins équivalent et soumise à déclaration unique préalable. De plus, dans chaque département, une période d'interdiction des travaux sur les haies sera fixée par arrêté pour prendre en compte les spécificités locales.

UNE LOA CONFRONTÉE À LA RÉALITÉ DÉMOGRAPHIQUE

Avec la LOA récemment promulguée, le gouvernement fixe un objectif ambitieux : atteindre 400 000 exploitations et 500 000 agriculteurs d'ici 2035. Pour rappel, selon le recensement agricole, la France comptait près de 490 000 exploitations en 2010, contre moins de 390 000 en 2020, soit une baisse de 20% en dix ans. Dans le même temps, le nombre de chefs d'exploitation et co-exploitants est passé de près de 604 000 à moins de 496 400, enregistrant un recul de 18%.

Depuis 2020, cette tendance s'est poursuivie. Les objectifs fixés apparaissent donc très ambitieux, voire inatteignables. D'autant que le dernier recensement révèle qu'en 2020, plus de 40% des chefs d'exploitation et co-exploitants avaient 55 ans ou plus, et sont donc susceptibles de partir à la retraite d'ici cinq ans.

DES MESURES QUI RÉPONDENT AUX ATTENTES

Certaines mesures vont dans le bon sens pour contribuer au renouvellement des générations ou simplifier les démarches administratives : la mise en place d'un guichet unique pour accompagner les porteurs de projets et les cédants, la promotion des métiers du vivant, la création d'un diplôme de niveau bac+3, ou encore l'accélération des décisions judiciaires en cas de contentieux.

AVEC CEPENDANT UNE INFLUENCE LIMITÉE

Cependant, d'autres facteurs auront une influence plus déterminante sur le renouvellement des générations en agriculture.

Pour assurer la pérennité de leur activité et maintenir leurs niveaux de production, les agriculteurs devront relever le défi de l'adaptation au changement climatique. Si la Bretagne est relativement préservée par rapport à d'autres régions françaises, il suffit de regarder dans le rétroviseur des trois dernières années pour constater une intensification des événe-

ments climatiques extrêmes : sécheresse en 2022, tempête Ciarán en 2023, pluies excessives en 2024, inondations début 2025. Au sud de la Loire, certaines productions sont déjà menacées.

L'évolution des marchés et la rémunération des agriculteurs sont également des enjeux cruciaux. Comment faire reconnaître le coût de production plus élevé des exploitations françaises pour que les consommateurs acceptent de payer un prix juste ? Une loi Egalim 4 est en préparation, mais une partie de la réponse réside dans l'amélioration de la compétitivité des exploitations, notamment dans l'élevage, où de nombreux bâtiments ont besoin d'être modernisés de manière urgente.

La main-d'œuvre devient également un facteur limitant. La pérennité de certaines productions repose sur la disponibilité d'une main-d'œuvre salariée compétente. En Bretagne, certaines productions végétales, l'artichaut par exemple, pourraient disparaître faute de « bras ». L'interdiction de certaines molécules chimiques, mettant les producteurs dans une impasse, pourrait aussi mettre en danger certaines cultures. Sur ce point, la LOA apporte une avancée en entérinant le principe « pas d'interdiction sans solution », conciliant ainsi transition agroécologique et souveraineté alimentaire.

UNE LOA QUI MANQUE DE MOYENS

Au-delà de ces défis, une question centrale demeure : le financement des politiques agricoles. La souveraineté alimentaire, désormais reconnue comme un enjeu stratégique majeur pour la nation, doit structurer les politiques publiques. Mais avec quels moyens ? La Commission européenne s'apprête à présenter ses propositions budgétaires pour la période 2028-34, dans un contexte où la défense et le réarmement européen deviennent une priorité incontournable, probablement financée via la politique de cohésion. Dans ce cadre, la Pac risque de subir des coupes budgétaires, d'autant plus que les financements nationaux suivent également une tendance à la baisse. Sans ressources financières suffisantes, l'impact de cette loi reste incertain.

L'inscription de l'agriculture comme un intérêt général majeur dans le code rural, au nom de la souveraineté alimentaire – définie comme la capacité de la Nation à produire, transformer et distribuer des denrées essentielles pour garantir l'accès de tous à une alimentation saine, tout en soutenant les capacités exportatrices contribuant à la sécurité alimentaire mondiale – pourrait alors perdre toute sa portée. Si la Pac venait à être sacrifiée au nom de la souveraineté de défense, cette reconnaissance resterait largement symbolique.



Pac post 2027 : anticiper pour peser

La Commission européenne trace sa vision pour l'agriculture à l'horizon 2040. Attractivité du métier, souveraineté alimentaire, durabilité, compétitivité : la future Pac devra répondre à des attentes fortes. Alors que les discussions sont engagées, la Bretagne, région agricole majeure, doit se mobiliser pour défendre ses modèles et peser sur les choix européens.



423 M€

d'aides du 1er pilier en Bretagne en 2023

▲ AIDES DU 1^{ER} PILIER EN HAUSSE

En 2023, première année de mise en œuvre de la Pac 2023-2027, le montant total des aides du 1^{er} pilier perçu par les agriculteurs bretons est de 423,5 M€, soit 5 M€ de plus qu'en 2022. Cette progression s'explique par la hausse des aides couplées pour le secteur bovin (+11 M€), qui fait plus que compenser la baisse des aides découplées (-8 M€). Le remplacement des aides à la vache laitière et à la vache allaitante par une aide à l'UGB, mise en place pour soutenir davantage l'engraissement de jeunes bovins et la production de lait, a donc a priori bénéficié aux éleveurs bretons de bovins. Les aides couplées « végétales » (aides aux protéines végétales) progressent également d'1 M€.

Les aides Pac du 1^{er} pilier versées aux agriculteurs en 2023 en Bretagne

en milliers d'euros	Côtes d'Armor	Finistère	Ile-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne	France métropolitaine
Aides découplées	100,7	83,7	102,8	81,7	369,0	5 627,7
dont paiement de base	53,6	44,9	55,5	43,4	197,3	3 079,3
dont écorégime	28,6	24,3	28,9	24,2	106,0	1 750,9
dont paiement redistributif	15,4	12,0	15,6	11,6	54,5	668,5
dont aide complémentaires JA	3,1	2,5	2,9	2,6	11,1	129,1
Aides couplées	14,7	11,4	17,5	11,0	54,5	993,6
dont aides bovines	13,1	10,5	15,2	9,6	48,3	687,6
dont aides couplées maraîchage	0,2	0,2	0,1	0,1	0,5	5,9
dont autres aides végétales	1,1	0,5	1,7	0,8	4,2	180,3
Total aides directes 1^{er} pilier Pac	115,4	95,1	120,3	92,7	423,5	6 621,3

Source : Draaf d'après ASP

1185

demandes d'aides Agri invest programmées en 2024

▲ CARTON PLEIN POUR AGRI INVEST

Les premiers appels à projets du nouveau dispositif de soutien à l'investissement dans les exploitations agricoles – Agri Invest – ont été lancés par la Région Bretagne en 2024. Pour rappel ils succèdent au PCAEA. Très attendus, ce dispositif a permis de financer près de 1200 projets au travers de cinq appels à projets différents, selon la nature des investissements concernés. La Région Bretagne avait prévu d'y consacrer 21,7 M€ dont 11 M€ de crédits européens (Feader). Au vu des demandes, le budget initial a été complété par 4,4 M€ de crédits régionaux et d'autres financements pour atteindre 26,4 M€. Ce qui veut dire que 32 dossiers « Investissement productif » correspondant à 0,95 M€, bien qu'éligibles, n'ont pas pu être programmés.

Bilan des premiers appels à projets Agri Invest en 2024

Appel à projets	Nombre de dossiers éligibles	Montant des demandes (M€)
Productif	560	18,33
Résilient Climat Carbone	472	6,88
Résilient Eau	89	0,71
Transformation et vente à la ferme	32	1,32
Biosécurité volailles	32	0,25
Total	1185	27,5

Source : Région Bretagne – novembre 2024

Près de 1250 nouveaux engagements en MAEC en 2024 en Bretagne

▲ LES MAEC ONT LA COTE

Dans la continuité de 2023, les agriculteurs bretons ont affirmé leur intérêt pour les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Il y a eu, en 2024, près de 1250 nouvelles demandes d'engagements dans une ou plusieurs MAEC, pour 900 exploitations agricoles. La MAEC la plus souscrite est celle en faveur de l'entretien des haies avec 362 contrats. Arrivent ensuite les MAEC dites « herbivores » qui visent à augmenter la part des surfaces en herbe et à réduire la part du maïs dans un objectif de renforcement de l'autonomie fourragère des exploitations (310 demandes). A noter que les demandes d'aides pour la conversion à l'agriculture biologique – CAB – sont en retrait (195 en 2024, pour un prévisionnel de 1400 demandes).

Un engouement pour les MAEC en Bretagne en 2024

	MAEC 2024	Nombre de MAEC	Montant à engager (Sans)
MAEC Eau	MAEC Algues vertes	10	0,5 M€
	MAEC Eau en zone à enjeu eau	151	4,2 M€
	MAEC Eau hors zone à enjeu eau	15	0,5 M€
MAEC Biodiversité	MAEC surfaciques	381	2,7 M€
	MAEC IAE1	362	3,8 M€
MAEC Herbivores	MAEC Herbivores en zone à enjeu eau	212	9,9 M€
	MAEC Herbivores hors zone à enjeu eau	88	3,9 M€
MAEC Sol		4	0,2 M€

Chambre d'agriculture de Bretagne
Extraction ISIS - Transmission MASAF - Traitement Draaf Bretagne

LA BRETAGNE DOIT PESER DANS LES CHOIX À VENIR

La Commission européenne a présenté, en février 2025, sa vision stratégique pour l'agriculture et l'alimentation à l'horizon 2040. Ce document fondateur fixe le cap de la prochaine Pac, dans un contexte de forte tension : crise du revenu agricole, renouvellement des générations en panne, exigence de transition écologique, instabilité géopolitique.

En mars 2025, les autorités françaises ont transmis à la Commission une note de position sur le futur cadre financier pluriannuel de l'UE (2028-2034). Elles y réaffirment le besoin d'une Pac dotée d'un budget dédié, à la hauteur des enjeux de souveraineté alimentaire et de transition agricole. La France insiste sur le maintien des deux piliers, le soutien aux revenus, la reconnaissance des spécificités de la Pac – déjà structurée autour d'objectifs de performance – et la nécessité de préserver une politique agricole commune dans toutes ses composantes, distincte d'un éventuel « plan national unique » que la Commission envisage pour d'autres politiques européennes.

UNE VISION POUR UNE AGRICULTURE ATTRACTIVE, COMPÉTITIVE ET ÉQUITABLE

La Commission affirme une ambition claire : construire un système agroalimentaire qui permette aux agriculteurs de vivre dignement, d'innover et de répondre aux défis climatiques et économiques. L'attractivité du métier, la rémunération des services environnementaux, des conditions de vie décentes en milieu rural et la reconnaissance du rôle central des agriculteurs sont au cœur du projet. Le document insiste aussi sur la compétitivité du secteur, avec une réduction des dépendances (engrais, protéines, énergie), un allègement des charges administratives et des règles plus claires pour garantir une concurrence équitable face aux importations. Le lien entre agriculture et transition écologique serait renforcé, avec des pratiques plus durables, un meilleur soutien à l'innovation et une réorientation des aides vers ceux qui s'engagent dans ces transitions.

UNE PAC PLUS SIMPLE, PLUS INCITATIVE ET PLUS STRATÉGIQUE

La Commission propose de passer « des conditions aux incitations ». Moins de normes complexes, plus de souplesse pour les États membres et les agriculteurs, avec des outils simplifiés et un système de paiements directs plus ciblé : vers les agriculteurs qui participent activement à la

production alimentaire, les jeunes et nouveaux agriculteurs, les petites et moyennes exploitations, ou encore les zones à contraintes naturelles.

Le soutien à l'investissement et la gestion des risques seraient renforcés, tout comme la valorisation de la production durable (agroécologie, bio, énergie renouvelable, carbone). L'accent est également mis sur le rôle moteur de l'innovation, du numérique, de la recherche et des compétences dans la transformation du secteur.

UNE TRANSFORMATION DE L'ARCHITECTURE BUDGÉTAIRE

Au-delà des orientations agricoles, une réforme plus large du budget européen se dessine. Un document de travail de la Commission sur le futur cadre financier 2028-2034 envisage de regrouper plusieurs politiques (Pac, cohésion, pêche...) dans un « plan national unique » par État membre. Cette idée suscite des réserves de la part des représentants de la profession agricole, mais aussi des députés européens et du gouvernement français. Ils craignent un brouillage des politiques et une perte de lisibilité de la Pac. Le rôle de la Pac en tant que politique

agricole de long terme, garante d'une vision stratégique et d'une stabilité pour les producteurs, doit être réaffirmé selon eux.

EN BRETAGNE, ANTICIPER POUR PESER

La Bretagne est particulièrement concernée. Première région agricole française pour les productions animales, elle perçoit chaque année près de 425 M€ d'aides du premier pilier. Les propositions actuelles mettent en lumière des opportunités à saisir : renforcer l'attractivité du métier, soutenir les exploitations de taille moyenne, valoriser les systèmes agroécologiques, accompagner la transmission et l'installation. Mais elles soulèvent aussi des inquiétudes : critères de ciblage des aides, poids des filières d'élevage dans les trajectoires de transition, articulation entre règles nationales et logiques de performance... Dans les mois à venir, les arbitrages qui structureront la future Pac se joueront au niveau européen. Pour peser, la Bretagne doit faire entendre sa voix. En construisant une position claire, collective, et ambitieuse.

La future Pac selon la Commission européenne : les grandes orientations

En février 2025, la Commission européenne a présenté sa vision stratégique pour l'agriculture à l'horizon 2040. Cette vision fixe le cap de la prochaine Pac autour de quatre grands axes :

- Mettre en place un secteur attractif qui garantisse un niveau de vie équitable et offre de nouvelles possibilités de revenus
- Un secteur compétitif et résilient face aux défis mondiaux
- Assurer la pérennité d'un secteur agroalimentaire respectueux de la nature
- Valoriser l'alimentation et promouvoir des conditions de vie et de travail équitables dans des zones rurales dynamiques



Stabilité en trompe l'œil

Le mot stabilité illustre bien l'année 2024 pour l'alimentation animale. Après l'inflation galopante et le repli ininterrompu des tonnages ces dernières années, le secteur retrouve une certaine stabilité sur les prix et les volumes. Mais les défis restent nombreux. Face à la décapitalisation des cheptels, la filière et les entreprises s'engagent. Elles se préparent également à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation européenne sur la déforestation prévue en fin d'année.



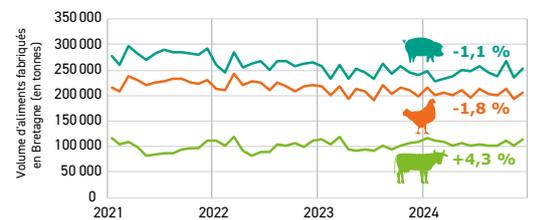
-1,4%

Repli annuel des fabrications d'aliments pour porc et volaille (après deux années à -5%)

DES VOLUMES STABLES, MAIS DES DIVERGENCES SELON LES FILIÈRES

La baisse structurelle des fabrications d'aliments pour le bétail en Bretagne semble avoir atteint un palier en 2024. La contraction minimale de -0,1% par rapport à 2023 traduit une certaine stabilité du secteur. Dans le même temps, les volumes nationaux progressent de 1,7%. En Bretagne comme en France, les évolutions sont contrastées selon les filières. Après deux années éprouvantes liées à la décapitalisation du cheptel porcin et à l'influenza aviaire, le repli est plus modéré en 2024 pour ces deux filières. Les volumes pour l'alimentation des bovins continuent leur belle dynamique. Les commandes se sont multipliées face à une moindre qualité des fourrages liée aux pluies excessives.

Le décrochage ralentit pour les filières porcines et avicoles



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : La Coopération agricole Nutrition Animale et SNIA au 28/01/2025

+35%

Flambée du prix des tourteaux en comparaison avec la moyenne quinquennale pré-inflation (2017-2021)

DES PRIX STABLES, SAUF POUR LE TOURTEAU DE SOJA QUI CHUTE

En baisse régulière depuis la mi-2022, les prix des matières premières incorporées dans l'aliment se stabilisent sur l'année 2024. En comparaison avec la moyenne quinquennale pré-inflation (2017-2021), les prix des tourteaux restent à des niveaux bien plus élevés : +31% pour le soja et +43% pour le colza. Même tendance pour le pois qui affiche +36%. En revanche, le maïs retrouve quasiment son niveau d'avant crise (+3%) tandis que le blé est en retrait de 7%. Cela s'explique par de bonnes récoltes mondiales de céréales en 2024 grâce à une météo plutôt favorable (excepté en France). Face à une offre conséquente, les prix mondiaux continuent donc leur repli entamé en 2023.

Stabilisation des prix des matières premières



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Diverses dont Terres Univia au 23/01/2025

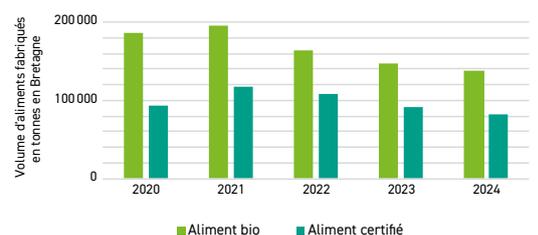
-30%

Chute des tonnages d'aliments bio et certifiés depuis 2021

REPLI CONTINU DES VOLUMES BIO ET CERTIFIÉS

Après le record de 2021, les volumes d'aliments bio et certifiés continuent de se replier. L'aliment certifié est exclusivement à destination de la filière poulet sous label (AOC, Label Rouge et bio). Avec 82 000 tonnes produites en 2024, le marché se contracte de 10% en comparaison de 2023. La tendance est similaire en bio avec une baisse annuelle de 7% des volumes. Les aliments bio vont principalement à destination de la filière pouleuse (80% des volumes). Ce tonnage est en baisse annuelle de 3%. La chute est plus rude en poulet (-35% avec 7 700 tonnes) et en poissons (-42% avec 3 500 tonnes). A l'inverse, l'aliment pour vaches laitières retrouve des couleurs avec 3 800 tonnes produites (+17% en un an).

Repli des fabrications d'aliments bio et certifiés pour le bétail en Bretagne



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : La Coopération agricole Nutrition Animale et SNIA au 20/03/2025

Les dynamismes de marchés en 2024

En France, **2024 est une année excessivement pluvieuse** (+40% en moyenne par rapport aux vingt dernières années selon Arvalis) **et très peu ensoleillée**. Les mauvaises conditions de semis, de croissance et de récolte impactent le rendement et la qualité dans les champs. L'état sanitaire des plantes entraîne de forts taux de mycotoxines dans le maïs fourrage. Les fabricants d'aliments pour animaux, via leur syndicat national (Snia), **estiment le surcoût entre 2 et 10€/t pour neutraliser l'effet des mycotoxines en**

mais selon les solutions utilisées. Ce surcoût devrait se traduire fatalement par une hausse du prix des aliments livrés en élevage.

De même, la mauvaise récolte de pois et de féverole entraîne des manques de disponibilités. **Les opérateurs doivent faire preuve d'agilité pour équilibrer les rations avec d'autres protéines**. Profitant des cours favorables des tourteaux, les entreprises bretonnes de nutrition animale en incorporent davantage : ceux-ci représentent finalement plus du quart des matières

premières utilisées par le secteur. L'indépendance protéique de la France recule donc à nouveau en 2024.

Concernant le soja, les fabricants d'alimentation animale vivent une année 2024 pleine d'incertitudes. Alors que le nouveau règlement européen contre la déforestation importée doit entrer en vigueur le 30 décembre 2024, les conditions d'application ne sont toujours pas connues à l'été. Sans visibilité, il est impossible d'émettre une cotation de soja pour 2025, donc d'anticiper les approvisionnements pour les usines de fabrication d'aliments du bétail. Face au risque de désorganisation des filières concernées, **un report d'un an de la réglementation européenne est finalement acté**.

Concernant les bovins, au-delà de l'aspect météo, deux autres paramètres expliquent l'évolution favorable des volumes. D'une part, avec un cours du lait bien orienté sur l'année 2024, les éleveurs **cherchent la performance via l'aliment**. D'autre part, l'agrandissement des élevages entraîne bien souvent un parcellaire morcelé, difficilement accessible au pâturage. Cette évolution structurelle tend ainsi à favoriser les aliments composés au détriment de l'herbe.

Les éléments de marché à surveiller en 2025	Effet attendu sur la filière
De nombreuses innovations récentes sur l'alimentation doivent permettre d'améliorer la productivité et la rentabilité de l'élevage (alimentation de précision, nouveaux additifs). Certaines contribuent également à l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.	
La FCO (fièvre catarrhale ovine) et la MHE (maladie hémorragique épizootique) déciment les cheptels en France en 2024. Leur arrivée en Bretagne en fin d'année peut impacter sérieusement les fabrications d'alimentation animale. Le sanitaire reste un enjeu majeur et la biosécurité est primordiale.	
En 2025, la fermeture de Cofco International France, un importateur basé sur le port de Saint-Nazaire, va réduire les offres d'approvisionnement pour les entreprises de nutrition animale bretonnes.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2024

Pour répondre à l'objectif gouvernemental de reconquête de la souveraineté de l'élevage, la nutrition animale définit son plan sectoriel. **Cinq axes sont retenus pour soutenir une souveraineté décarbonée et compétitive** : gagner en efficacité par la nutrition de précision, œuvrer pour la compétitivité des filières d'élevage, décarboner et réduire les impacts environnementaux, contribuer à la santé et au bien-être animal et nourrir les animaux pour nourrir la population en diversité et en qualité.

Face à la baisse de la production française, ce plan trace des lignes structurantes pour l'avenir. Au-delà de ce projet de filière, des initiatives d'entreprises voient le jour pour enrayer la décapitalisation inquiétante des cheptels. Par exemple, **Sanders renouvelle son plan d'aide aux éleveurs** pour la troisième année consécutive, en y allouant 4M€.

Poursuivant l'objectif d'améliorer la rentabilité des exploitations tout en sécurisant les débouchés d'alimentation animale, un partenariat s'est également ouvert entre Sodiaal et Sanders. Les deux entreprises ont créé **Reflait pour apporter une expertise dans le**



domaine de l'alimentation animale aux éleveurs de la coopérative.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2025 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Face à la baisse des volumes, **Nutréea est contraint de fermer les usines de Languidic**. Dans ce même contexte, **Garun-Paysanne diversifie ses débouchés** : en reprenant la SAS Maudet, dans la Sarthe, elle s'ouvre à l'alimentation humaine. De plus, afin de renforcer sa force de frappe commerciale, Garun-Paysanne va s'unir avec les coopératives Creully (Calvados) et Sévèpi (Eure) au sein de Sitera. Effective au 1^{er} juillet 2025, cette union commerciale pèsera près d'un million de tonnes de céréales.

La géopolitique continuera d'impacter l'approvisionnement des entreprises de nutrition animale. Le protectionnisme de Donald Trump via des droits de douanes supplémentaires, les mesures de rétorsion des pays ciblés, la fin de la guerre en Ukraine qui commence à être évoquée : tous ces événements pourraient aboutir à **une restructuration des échanges mondiaux**.

L'approvisionnement en acides aminés est déjà concerné par les conséquences des tensions géopolitiques. **Des droits antidumping ont été mis en place par l'UE sur les importations chinoises de lysine** début 2025. L'impact financier pourrait être de 4 à 5€/t d'aliments pour les porcs et les volailles.

Entre revenus élevés et menaces

Le recul de la collecte, aussi bien au niveau national que sur le continent européen, tire les prix vers le haut. Toutefois, la progression des épizooties, en particulier la FCO vers l'Ouest, menace les élevages bretons. L'érosion de la collecte durant plusieurs années a fini par se matérialiser par des fermetures de sites industriels. Le plan de réduction de Lactalis et l'arrêt définitif des négociations entre Savencia et Sunlait constituent d'autres menaces qui pèsent sur les producteurs.



50 100

€/UMO exploitant

C'est le revenu disponible en 2023-24 pour les laitiers spécialisés de l'Ouest

LE PRIX SE STABILISE

A 468€/1000 litres toutes qualités et primes prises en compte, le prix moyen du lait payé aux éleveurs laitiers en 2024 est équivalent à celui de 2023. Après un léger recul printanier lié au pic de collecte, le prix ne cesse d'augmenter depuis le mois de juin, approchant les 500€/1 000 litres en fin d'année. En moyenne sur l'année, l'indice Ipampa, qui mesure les charges des élevages, recule de 4,4%. A noter la baisse significative du coût de l'aliment, supérieure à 10%. Cependant, des charges non prises en compte par l'Ipampa augmentent en 2024 : salaires, travaux agricoles... La hausse de ces charges serait de 3,5% selon le Cniel. Ainsi, le revenu disponible par UMO exploitant passe d'environ quatre Smic en 2022-23 à trois Smic en 2023-24.

Stabilisation du prix en 2024



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Enquête mensuelle laitière SSP - FranceAgriMer au 25/03/2025

18 720

vaches laitières en moins dans le cheptel breton entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024

SURSAUT DE LA COLLECTE EN 2024

En 2024, la collecte laitière bretonne atteint 5,25 Mds de litres. Elle enregistre une hausse annuelle de 1,9%, supérieure à la dynamique nationale (+1%). La progression est particulièrement importante en fin d'année. Sur la même période en 2023, la mauvaise qualité des fourrages et les conditions météorologiques difficiles avaient entaché la collecte. Cependant, la situation s'avère hétérogène selon les départements. Dans le Finistère, la collecte se situe en léger recul, tandis qu'elle augmente de plus de 3,5% en Ille-et-Vilaine. Ce rebond ne doit pas cacher la décapitalisation toujours importante du cheptel laitier régional. Fin 2024, le nombre de vaches laitières est inférieur à 675 000 têtes, soit une baisse annuelle de 2,7%.

Un rebond des volumes collectés



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Agreste - FranceAgriMer - SAA, Enquête mensuelle laitière au 25/03/2025

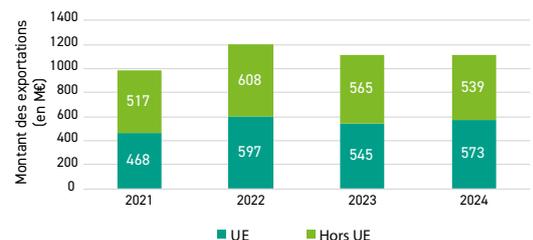
-22,5%

C'est la baisse de valeur des importations chinoises en provenance de la Bretagne entre 2023 et 2024

UN RECENTRAGE VERS L'UE

En 2024, la Bretagne exporte pour 1,11 Md d'euros de produits laitiers, de fromages, et de glaces et sorbets. Au global, en valeur les exportations se situent quasiment à l'équilibre par rapport à 2023 (+0,1%). Elles sont toutefois en hausse significative en volume (+7,2%). La Bretagne renforce sa position auprès de certains pays européens comme l'Espagne (+20,8%) et les Pays-Bas (+19%). En revanche, les exportations hors UE enregistrent un recul de plus de 25M€, conséquence notamment du désengagement de la Chine (-42M€ en deux ans, soit -38,8%). Le géant asiatique a en effet accru sa collecte alors que la consommation intérieure n'a toujours pas retrouvé le dynamisme d'avant Covid-19.

Les exportations se tournent vers l'UE



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Douanes au 25/03/2025

Les dynamismes de marchés en 2024

L'année 2024 est marquée par les épidémies. En France, la MHE et la FCO touchent respectivement le Sud-Ouest et le Nord-Est du pays, en particulier lors du dernier trimestre. Sur le seul mois de décembre, la collecte est en recul de plus de 8 % par rapport à 2023 en Bourgogne-Franche-Comté.

La FCO impacte aussi fortement la collecte en Allemagne (-1,2 %/2023), aux Pays-Bas (-2,0 %/2023) et en Belgique (-1,0 %). Ces pays font partie des principaux exportateurs de beurre sur le continent. **Cette offre en berne**

combinée à une demande soutenue fait exploser la cotation européenne du beurre. De 5 500 €/tonne en début d'année, elle passe à un niveau record de 7880 €/tonne en décembre. Cette forte progression de la cotation du beurre en Europe tire vers le haut les prix du lait payé aux producteurs.

Aux États-Unis, c'est l'influenza aviaire qui touche les élevages laitiers en 2024. Au total, plus de 900 troupeaux ont été infectés dans quinze États, avec une accélération du phénomène en fin d'année en Californie :

500 cas ont été recensés dans ce seul état sur le dernier trimestre. Cela a des conséquences sur la collecte, qui recule de 8 % sur le seul mois de décembre dans cet État. Sur l'ensemble de l'année, la production états-unienne recule de 0,5 % en comparaison à 2023.

La propagation de la maladie pourrait avoir des effets plus importants en 2025.

Depuis 2021, les importations chinoises sont en baisse, en raison d'une collecte laitière en forte progression.

L'État chinois cherche en effet à renforcer son autonomie. En 2024, le pays réduit ses importations de poudre de lait écrémé de 33 % par rapport à 2023 et de 5 % celles de poudre de lait entier.

La hausse de leurs coûts de production met en difficulté les exploitations laitières du pays et cela impacte la collecte chinoise qui diminue de 5 % sur le second semestre. Sur le seul mois de décembre, les importations de produits laitiers sont en hausse de 19 % en comparaison à 2023 et elles devraient continuer de croître en 2025. Toutefois, le niveau record des importations chinoises de 2021 ne devrait plus jamais être atteint selon les prévisions de la Rabobank.

Les éléments de marché à surveiller en 2025	Effet attendu sur la filière
La FCO devrait continuer d'impacter la collecte nord-européenne et soutenir les prix vers le haut. Mais attention à la progression de la maladie vers la Bretagne.	
Les négociations commerciales ont abouti à une hausse de quelques centimes d'euros sur les produits laitiers selon la les industriels. Cette légère hausse ne devrait pas enrayer la consommation qui a repris en 2024 (+0,8 %/2023).	
Trump a annoncé l'instauration de surtaxes de 25 % pour des produits agroalimentaires en provenance de l'Union européenne, dont les produits laitiers. Ces surtaxes pourraient impacter les exportations. Cependant, les États-Unis représentent moins d'1 % des exportations bretonnes en produits laitiers. L'impact direct devrait donc être minime.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2024

Sodiaal a annoncé la fermeture de son site de Malestroit. Cette fermeture ne devrait pas impacter la collecte des producteurs concernés, qui serait réorientée vers l'usine de Montauban-de-Bretagne.

Lactalis a annoncé un plan de réduction de sa collecte de 450 millions de litres à l'horizon 2030, soit près de 10 % de sa collecte nationale. L'Est de la France et la Vendée sont concernés. L'entreprise souhaiterait mieux valoriser sa production en réduisant la part dédiée aux commodités laitières. La Bretagne n'est, pour l'instant, pas directement touchée par ce plan. Toutefois, Lactalis a annoncé la fin de la collecte en bio pour vingt-six producteurs bretons d'ici fin 2026. Cette décision ferait suite à un arrêt de contrat de collecte passé avec un autre groupe laitier.

La filière bio est toujours en difficulté en 2024. Les laiteries ne prenant plus de conversions hors installations, le nombre de producteurs collectés diminue de 2,7 % en comparaison à 2023 en Bretagne. La consommation de produits laitiers bio en GMS est toujours en recul en 2024, jusqu'à -21 % de baisse annuelle pour les crèmes. La consommation semble doucement se stabiliser en fin d'année.



LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2025 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Au sein de l'interprofession, le collège de producteurs demande **une renégociation des primes des grammes additionnels de matières grasses et protéiques.** La valeur de ces primes n'a pas été renégociée depuis le début des années 2010. Or, en une décennie, la cotation du beurre a doublé. Le prix du lait a lui aussi augmenté, réduisant d'autant plus la valeur de ces primes. Les laiteries privées s'opposent à une renégociation au sein des interprofessions régionales, préférant qu'elle se fasse directement entre les entreprises et

les Organisations de Producteurs (OP). **Savencia a annoncé mettre fin à ses relations avec l'Association d'OP (AOP) Sunlait,** cette décision mettant un terme à plusieurs années de conflit entre les deux parties. Les OP adhérentes de Sunlait devront donc négocier un contrat-cadre avec l'entreprise. Cette décision risque de mettre en péril la structuration progressive de la filière autour d'OP puis d'AOP.

Le rebond de la collecte ne doit pas masquer **le repli du cheptel** qui ne ralentit pas. La Bretagne a perdu plus de 100 000 vaches laitières en six ans, et cela peut menacer à terme l'ensemble de la filière régionale.

Une filière en repli

Malgré un retour à la normale, les années économiquement difficiles continuent d'impacter la filière, qui peine à renouveler ses cheptels, que ce soit en Bretagne ou dans le reste du pays. Les élevages livreurs sont particulièrement impactés par le manque d'attractivité, ce qui se ressent sur la collecte. La consommation manque aussi de vigueur, malgré la baisse du prix des fromages de chèvre, accentuant la dynamique de repli de la filière.



37 500

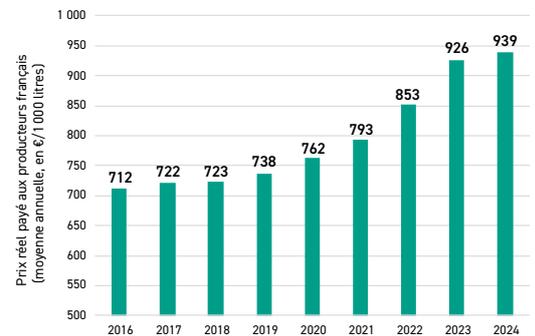
€/UMO exploitant

C'est le résultat courant des livreurs spécialisés de l'Ouest en 2023 (données Inosys)

LÉGÈRE HAUSSE DU PRIX

Au niveau national, le prix du lait de chèvre a connu une légère croissance en 2024. Le prix moyen sur l'année, toutes primes et qualités confondues, atteint près de 939€/1000 litres, en hausse de 1,5% par rapport à 2023. Cette augmentation est principalement due à une amélioration du taux de matière grasse. En parallèle, les charges semblent diminuer. L'indice Ipampa, qui représente les principales charges de production, recule de 5,3% en moyenne sur l'année. Toutefois, il est estimé que 25% des charges ne sont pas comprises dans cet indice, notamment le coût de la main d'œuvre qui a augmenté. Par ailleurs, la progression des prix ne concerne que les élevages qui livrent du lait à l'industrie. Ceux-ci ne représentent que 40% des élevages caprins bretons.

Le prix connaît une faible hausse



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Enquête mensuelle laitière SSP - FranceAgriMer au 09/04/2025

61 250

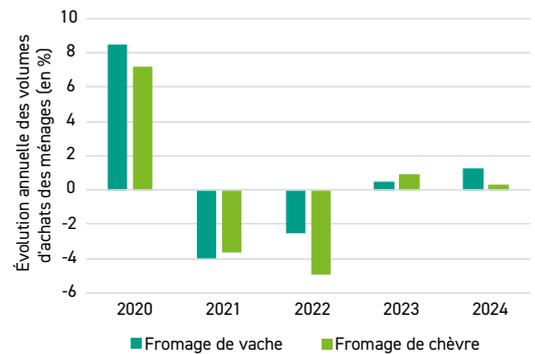
tonnes

de fromage de chèvre achetés par les ménages français en 2024

UNE CONSOMMATION EN REPLI

Suivant la tendance générale, la part des marques de distributeurs dans les achats de bûchettes a augmenté en 2024, passant de 49,1% à 50,7%. Cela permet d'expliquer en partie le recul du prix moyen de vente des fromages de chèvre en grandes surfaces en 2024 (-1,5%). Cependant, cette baisse ne permet pas de relancer la consommation au niveau pré-inflation, alors même que la consommation de fromage de vache retrouve des couleurs. Résultat : en valeur sur l'année, les achats ont diminué (-1,1%) par rapport à 2023. Du côté du bio, qui représente 4,6% de la collecte, les ventes de fromages de chèvre connaissent un repli important (-10,4%), alors que leur prix a aussi diminué [-0,5% comparé à 2023].

Stabilité de la consommation en volumes



Source : FranceAgriMer, d'après Kantar WorldPanel, au 09/04/2025

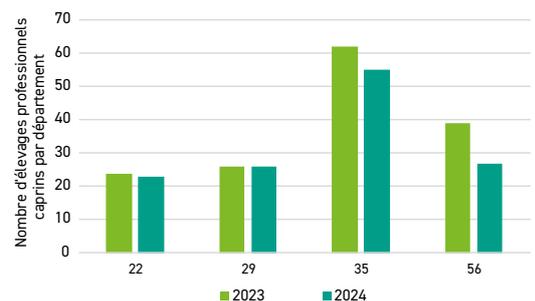
3,9%

C'est la part du lait de chèvre français produit en Bretagne en 2024

LA BAISSÉ DES CHEPTELS IMPACTE LA COLLECTE

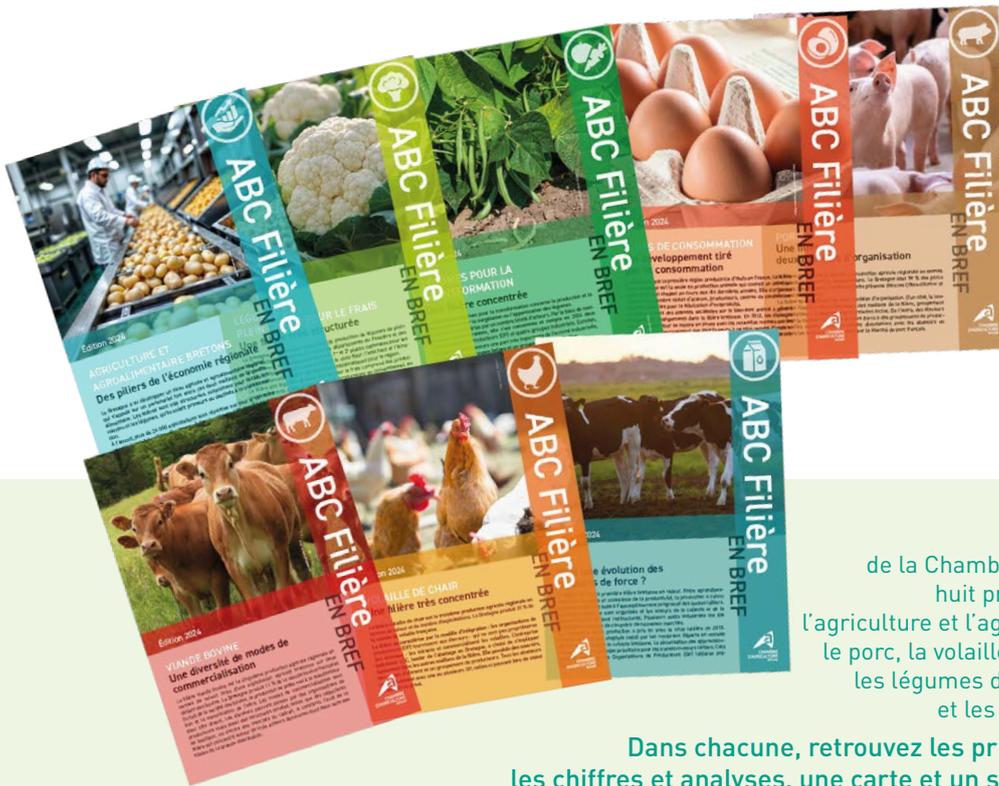
La filière caprine a souffert de deux années 2021 et 2022 difficiles, entre une chute de la consommation et une hausse des charges qui n'avait pas été compensée par le prix. Cela se ressent dans l'évolution des cheptels, en fort recul en 2024 : -11,6% par rapport à 2023. Selon les données de l'EdE, les arrêts concernent majoritairement des grands élevages, bien que ça ne se ressent pas encore sur la collecte (+2%). En revanche, au niveau national, le nombre d'élevages livreurs recule de 2,8% en 2024, ce qui impacte la collecte (-3,4%), passant sous la barre des 500M de litres, le plus bas niveau depuis 2019. La part des importations n'ayant pas augmenté pour autant, la disponibilité laitière atteint son plus bas niveau depuis 2015.

Le nombre d'élevages recule en Bretagne



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Infocentre des EdE du Grand Ouest au 09/04/2025

Les fiches PANORAMA de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne



Découvrez les huit panoramas :

blog-eco-bzh.chambres



Le service Économie-Emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne a élaboré huit présentations synthétiques des filières : l'agriculture et l'agroalimentaire, le lait, la viande bovine, le porc, la volaille de chair, les œufs de consommation, les légumes de plein champ pour le marché du frais et les légumes destinés à la transformation.

Dans chacune, retrouvez les principaux événements depuis 2010, les chiffres et analyses, une carte et un schéma d'organisation de la filière.

le blog

AGRÉCO

LE BLOG D'ACTUS
SUR L'ÉCONOMIE
ET L'EMPLOI AGRICOLE
EN BRETAGNE

blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
BRETAGNE

Un rebond de la production et de la consommation

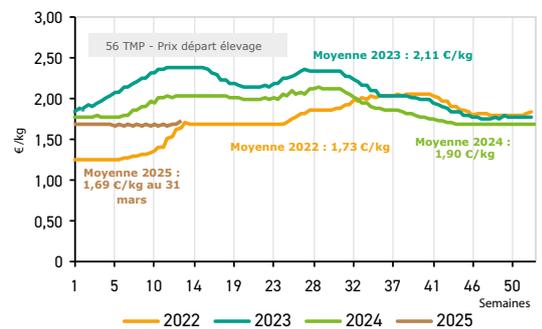
Les lois de l'économie se vérifient pour la filière porcine. Deux années de marchés porteurs stimulent la production qui rebondit un peu partout en Europe, y compris en Bretagne. La consommation reprenant aussi des couleurs, les prix restent relativement stables tout au long de l'année 2024. Les incertitudes pour les mois à venir concernent entre autres les mesures que pourrait prendre la Chine sur ses importations de viande porcine européenne.



UN MARCHÉ TOUJOURS PORTEUR EN 2024

Le prix moyen du porc s'établit à 1,90 €/kg de carcasse en 2024 au Marché du Porc Français. Il est en baisse de 10% par rapport à 2023. La courbe des prix de l'année 2024 suit celle de 2023 avec un décalage d'environ 20 centimes. Le début de 2024 voit les cours grimper progressivement pour atteindre un sommet de 2,16 €/kg de carcasse en juillet. Puis, les cotations refluent graduellement avant de se stabiliser à 1,69 €/kg de carcasse à partir de novembre. Après une grande stabilité début 2025, un frémissement des prix à la hausse se constate fin mars. Les résultats comptables devraient témoigner d'une bonne rentabilité en 2024 malgré la baisse de cours car ceux-ci demeurent relativement élevés et les coûts de l'aliment sont inférieurs à ceux de 2023.

Des prix inférieurs de 21 centimes à ceux de 2023



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Marché du Porc Français (MPF) au 31/03/2025

121 200

€/ETP non salarié

C'est le résultat courant avant impôts des producteurs bretons de porcs en 2023

LÉGER REBOND DES ABATTAGES

Après deux années consécutives de repli, les abattages bretons de porcs remontent de 2% en 2024 par rapport à 2023 pour s'établir à 13,3 millions de porcins. Les abattages en tonnage sont en hausse de 2,9% sur l'année à 1267 milliers de tonnes. Ce volume reste inférieur de 3,3% à celui de 2021. Cooperl conserve sa place de premier abatteur en Bretagne avec 27% des porcs traités. Bigard est à la deuxième place avec 21%. Suivent ensuite par ordre d'importance : le groupe Agromousquetaires (19% des abattages régionaux), Jean Floch à 18% et Kermené à 14%. Au niveau national, les abattages s'élèvent à 21,9 millions d'animaux en 2024 (+0,3% par rapport à 2023) pour 2 089 milliers de tonnes (+1,2% par rapport à 2023).

Les abattages bretons de porcs remontent de 2,9% en 2024

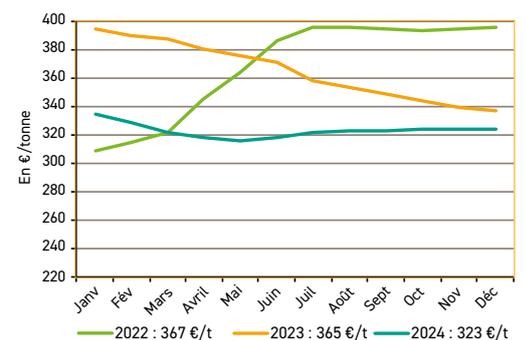


Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Agreste-Draaf Bretagne-Enquête mensuelle au 31/03/2025

UN PRIX DE L'ALIMENT STABLE

Après les records de 2022 et un repli en 2023, les cours de l'aliment se stabilisent en 2024. En moyenne sur l'année, ce prix s'établit à 323 €/tonne, 11,4% au-dessous des 365 €/tonne de 2023. La marge sur coût alimentaire et renouvellement, calculée par l'Ifip, s'est dégradée au cours de l'année à cause de la baisse des prix de vente. Légèrement au-dessus des 1 500 € par truie présente et par an pour un élevage naisseur engraisseur, cette marge demeure au-dessus des moyennes historiques. D'après les rapports des experts, une diminution des cours des matières premières destinées à l'alimentation animale dans les prochains mois paraît peu probable à ce stade.

Le prix de l'aliment est stable en 2024



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Ifip au 31/03/2025

-42 €/tonne

Baisse du prix moyen de l'aliment porc entre 2023 et 2024

Les dynamismes de marchés en 2024

Les prix record constatés depuis 2022 commencent à avoir des effets sur la production. Après deux années de fort recul, **les abattages rebondissent** un peu partout au sein de l'UE. C'est le cas en Bretagne : **+2,9 % en 2024 par rapport à 2023**, mais aussi au niveau national avec +1,2 % sur la même période. Dans le même temps, les abattages pour l'ensemble de l'UE s'accroissent de 1,1 %.

Cette reprise de l'offre explique la baisse relative des cours entre 2023 et 2024. Ainsi, **le prix du porc au MPF s'élève à une moyenne de 1,90 €/kg de carcasse en 2024** contre 2,11 €/kg en

2023 (-10 %). Le décrochage des prix qui a eu lieu sur la seconde moitié de 2023 est resté modéré. Concomitamment à cette hausse de production, la consommation européenne reprend en effet elle aussi le chemin de la croissance grâce au ralentissement de l'inflation. En France, l'indice du prix de la viande de porc calculé par l'Insee augmente de 1,5 % en 2024 alors que celui-ci avait gagné près de 20 points les deux années précédentes. Au final, **la consommation nationale progresse de 1,7 % en 2024**. Ce chiffre est identique au niveau de l'UE.

Les exportations européennes sont

restées relativement stables en 2024, à l'image des importations chinoises qui se sont maintenues à 90 000 tonnes. Cet équilibre des marchés explique la stabilité des prix constatée sur l'année écoulée. Au niveau français, les importations progressent de 1,6 % entre 2023 et 2024, soit légèrement plus que les exportations (1,2 %). Cela explique la dégradation du solde de la balance commerciale. **En 2024, le taux d'auto-approvisionnement tombe au chiffre symbolique de 100 %**. Autrement dit, la France a produit exactement la même quantité de viande porcine que ce que les Français ont consommé.

Les charges des exploitations porcines restent supérieures aux standards historiques. Le prix de l'aliment est en moyenne 30 % plus élevé en 2024 qu'en 2020, avant la période inflationniste. Cependant, **celui-ci reflue de 11 % en 2024 par rapport à 2023**. Il reste stable tout au long de 2024. Il est peu probable qu'il baisse de nouveau ces prochains mois. Les charges des élevages devraient donc se maintenir à des niveaux historiquement élevés en 2025.

Les éléments de marché à surveiller en 2025	Effet attendu sur la filière
La consommation française et européenne pourrait continuer de bénéficier du reflux de l'inflation en 2025.	
Le bras de fer commercial engagé entre l'Union européenne et la Chine pourrait avoir des conséquences sur les exportations communautaires. La Chine est le premier client de l'UE.	
Le prix des céréales ne devrait pas baisser ces prochains mois. Les incertitudes géopolitiques restant élevées, il pourrait même grimper ce qui aurait des conséquences sur les charges des élevages.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2024

À l'occasion de son assemblée générale le 6 juin 2024, le Marché du porc breton devient **le Marché du porc français (MPF)**. Cette décision fait suite à l'évolution du périmètre du marché au cadran. Après le départ de Bigard et Cooperl, de nouveaux acheteurs opérant en dehors de la Bretagne ont rejoint le marché dont Vallégrain opérant dans le Perche, Tradival dans la Loire et Holvia Porc en Mayenne. Ce changement de nom reflète **la stratégie du MPF de vouloir être présent dans plusieurs régions françaises afin de demeurer une référence nationale**.

Du fait de la contraction des volumes de production, **Bigard a décidé de restructurer ses outils**. Il a fermé son site d'abattage de porcs de Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres) en 2023 ainsi que ses lignes de Sablé-sur-Sarthe (Sarthe) et du Neubourg (Eure). **Les volumes se sont reportés sur ses autres outils dont ceux situés en Bretagne**. Cela explique en partie les meilleures performances de l'abattage breton par rapport à l'échelon national.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2025 ET LES ANNÉES SUIVANTES

La situation des éleveurs de porc bio demeure très problématique. La



consommation a fortement décroché depuis que l'inflation des produits alimentaires a débuté en 2022. Les chiffres du panel Circana/Agence bio montrent que **les ventes de charcuterie bio ont été divisées par deux ces trois dernières années en GMS**. La consommation se stabilise ces derniers mois mais beaucoup d'éleveurs, notamment ceux opérant en filière longue, sont en difficulté. En Bretagne, cela concerne environ la moitié des 95 éleveurs faisant du porc bio en 2023. Toute éclaircie passera par un rebond de la consommation.

La filière porcine européenne pourrait faire les frais de la confrontation

commerciale en cours entre l'UE et la Chine. En réaction à la décision de l'UE d'imposer d'importants droits de douane sur les importations de véhicules électriques fabriqués en Chine, l'Empire du Milieu a contre-attaqué en annonçant l'ouverture d'une enquête antisubventions sur les alcools, les produits laitiers et la viande de porc. Cette investigation devrait prendre fin d'ici le 17 juin 2025. En 2024, **la Chine était le premier client de l'UE avec 1,155 million de tonnes**, soit 26 % des exportations européennes. **Cela représente aussi 5,5 % du total des abattements européens**.

Une contre-performance de la Bretagne

Le contexte est porteur : l'influenza aviaire ne touche que peu d'élevages, le prix de l'aliment s'est assagité et la croissance de la consommation ferait pâlir d'envie la plupart des autres filières. Pourtant les abattages bretons ne progressent que très modestement en 2024. Par comparaison, la France tire mieux partie de la conjoncture. Si le décret imposant l'affichage de l'origine de la volaille en restauration hors domicile est de nature à aider la filière régionale, il ne sera pas suffisant pour relancer ce secteur.



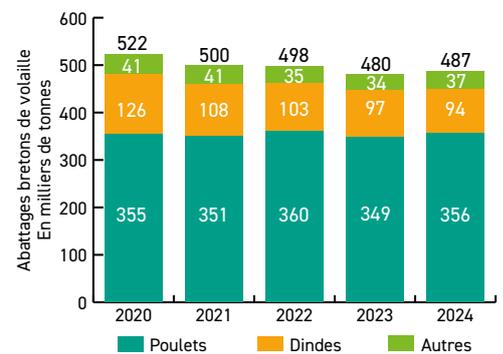
73%

Part du poulet dans les abattages régionaux de volailles

DES ABATTAGES BRETONS AU PLUS BAS

La Bretagne abat 487 000 tonnes de volailles en 2024. Ce volume est en hausse de 1,5% par rapport à 2023. Cela met fin à une série de quatre ans consécutifs de repli des volumes. Le poulet, espèce phare de la région, voit ses abattages s'accroître de 2% sur cette période. A l'inverse, la dinde poursuit son déclin avec des volumes se contractant de 3,1%. Cette espèce pèse désormais moins de 20% des abattages totaux. Depuis cette année, les statistiques agricoles régionales ne font plus la distinction entre les abattages de canards, pintades et pigeons. Ces espèces seront désormais regroupées dans la catégorie «Autres». Le canard pèse cependant plus de 95% des volumes de ce regroupement. En 2024, cette catégorie voit ses abattages grimper de 8,2% par rapport à 2023.

Un léger rebond des abattages bretons de volailles



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Agreste - Draaf Bretagne, enquête auprès des abattoirs au 24/03/2025

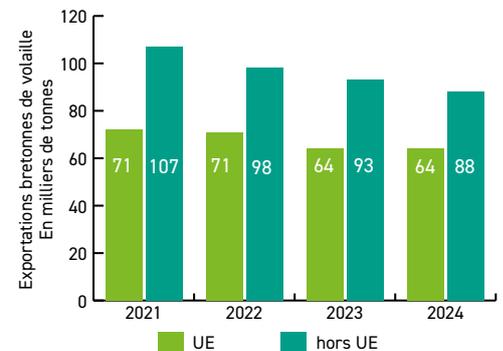
31%

Part des exportations dans les abattages bretons de volaille

DES EXPORTATIONS EN BAISSE DE 3%

La Bretagne exporte 152 000 tonnes de viande de volaille en 2024. Cela représente une baisse de 4 450 tonnes par rapport à 2023, soit 2,8%. Les volumes expédiés vers les pays tiers restent majoritaires malgré un repli de 5,2% en 2024, à 88 000 tonnes. L'Arabie Saoudite demeure le premier client de la Bretagne, représentant 39% de ses exportations. En 2024, ses achats fléchissent de 5,3% à 60 000 tonnes. Côté UE, les exportations régionales sont quasiment stables à 64 000 tonnes. Les expéditions vers la Belgique gagnent 17% ce qui permet à ce pays de prendre à l'Allemagne la place de deuxième client de la France. En valeur, les exportations bretonnes de viande de volaille s'établissent à 330 millions d'euros. Elles marquent une baisse de 3,2% par rapport aux 341 millions d'euros de 2023.

Les exportations vers les pays tiers se contractent



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Douanes au 23/04/2025

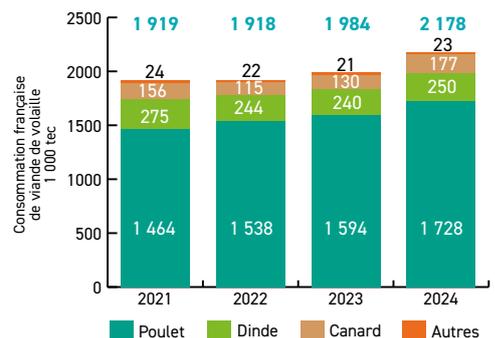
79%

Part du poulet dans la consommation française de volailles

UNE DEMANDE TRÈS TONIQUE

La consommation française de volailles s'établit à 2,18 millions de tonnes en 2024, en forte hausse de 9,8% par rapport à 2023. Toutes les espèces sont dans le vert. Le canard connaît la plus forte progression à +37% d'une année sur l'autre. Il retrouve des couleurs après la forte chute enregistrée pendant le Covid puis l'épisode de grippe aviaire de 2022. Cependant, avec 177 000 tonnes achetées par les Français, le canard reste encore sous ses niveaux de 2019. La dinde gagne 4,2% de volume d'achats en 2024 après trois années consécutives de contraction. Enfin, le poulet, qui représente 79% de la consommation nationale de volaille, croît de 8,4% sur cette période. D'après l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par l'Insee, les prix de la viande de volaille refluent en moyenne de 2,3% en 2024 par rapport à 2023.

Une consommation française en hausse de 9,8%



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : FranceAgriMer d'après SSP et Douanes au 24/03/2025

Les dynamismes de marchés en 2024

Les cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) restent relativement peu nombreux en Bretagne et en France en 2024. Notre région est cependant demeurée pendant presque cinq mois en risque élevé. Le virus est donc toujours bien présent, notamment dans la faune sauvage, mais n'a que peu de conséquences sur l'activité régionale.

Le fait notable de l'année passée est **la très forte croissance de la consommation française de volaille.** Elle avait stagné entre 2019 et 2022 à cause de la crise Covid, de l'inflation et de l'in-

fluenza aviaire avant de redémarrer en 2023. En 2024, d'après la méthode des bilans, elle grimpe de 9,8% pour atteindre le record de 2,2 millions de tonnes. La volaille double, par là même, le porc comme viande la plus consommée dans notre pays.

Cette forte demande explique les bonnes performances de la production française : les abattages progressent de 12,1% en 2024 par rapport à 2023 et atteignent 1713 milliers de tonnes. Dans ce contexte, **la performance bretonne est décevante. Ses abattages de volailles ne s'accroissent que de**

1,5% sur cette période pour atteindre 487000 tonnes. Si le poulet monte de 2%, la dinde se replie de nouveau de 3,2%. Les exportations bretonnes ont été pénalisées par la présence d'un foyer de grippe aviaire dans le Finistère, ce qui a conduit à l'arrêt des expéditions vers l'Arabie Saoudite en octobre. Mais cette raison ne saurait seule expliquer la contre-performance de notre région. Alors que la demande est très favorable et que les importations ne progressent que modérément en 2024, la Bretagne s'en sort moins bien que les autres régions françaises. Son positionnement sur les marchés RHD et produits élaborés, particulièrement exposés à la concurrence européenne, la pénalise.

Côté charges, **le prix de l'aliment poursuit son repli en 2024.** L'indice Itavi pour l'aliment du poulet standard, qui mesure ce coût, baisse de 14,3% en moyenne en 2024 par rapport à 2023. Il se stabilise depuis quelques mois. Les prix de vente de volaille ne devraient donc plus baisser ces prochains mois ce qui pourrait limiter la croissance de la consommation.

Les éléments de marché à surveiller en 2025	Effet attendu sur la filière
Les mesures de biosécurité et la vaccination des palmipèdes semblent porter leurs fruits en limitant le nombre de cas d'influenza aviaire. La reconduction de ces dispositions en 2025 devrait abaisser les risques de déstabilisation de la filière.	
La baisse des prix de vente de la viande de volaille ralentit en 2024. Il est peu probable qu'elle se produise de nouveau en 2025. La consommation pourrait donc être moins dynamique ces prochains mois.	
Le prix de l'aliment se stabilise depuis quelques mois. Son évolution dépendra des récoltes à venir. Une hausse des prix de céréales aurait des répercussions sur l'ensemble de la filière et, in fine, risquerait de pénaliser la consommation.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2024

La viande de volaille devient la viande la plus consommée en France en doublant la viande porcine. La volaille est la seule viande en croissance. Ces dix dernières années, la consommation nationale a augmenté de 28 %, passant de 1,7 million de tonnes en 2015 à 2,2 millions de tonnes en 2024. Sur la même période, les achats nationaux de viande porcine ont décliné de 4,1 %. La consommation individuelle de viande de volaille dépasse les 31 kgec/hab/an en 2024.

Le ralentissement de l'inflation permet à la consommation française de volailles de rebondir vigoureusement. **Cependant, ce mouvement ne s'observe pas encore pour les produits vendus sous signes de qualité.** Le Label Rouge a connu une baisse de 15 % des mises en place de volailles entre 2021 et 2023 au niveau national. En 2024, la situation se stabilise puisque les mises en place ne reculent que de 1 % par rapport à 2023.

L'accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay) a été conclu en décembre 2024. Cet accord prévoit un contingent supplémentaire de 180 000 tec de viande de volaille. L'an dernier, le Brésil a fourni 32 % des imports de



l'UE (291 000 sur 897 000 tec). Et les importations concernent surtout le morceau plébiscité par les consommateurs français et européens : le filet de poulet. Les importations en provenance des pays tiers pourraient donc dépasser 1 million de tec. Ce chiffre est à comparer à celui de la production européenne qui s'établit à 13 millions de tec.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2025 ET LES ANNÉES SUIVANTES

La thématique du bien-être animal sera à suivre ces prochaines années. Des acteurs importants de l'aval tels que la plupart des grandes chaînes de supermarchés françaises se sont engagés à ne plus commercialiser que de la volaille répondant au critère du BCC (Better Chicken Commitment)

en 2026. L'association CIWF, qui évalue l'avancée de cet engagement, estime que la France est encore loin du compte. Si des progrès sont enregistrés concernant la lumière naturelle et l'enrichissement des milieux, d'autres composantes importantes ne sont pas remplies. La baisse de la densité et l'utilisation de souches lentes ne se sont que peu développées.

Un des principaux enjeux pour la filière régionale est la concurrence qu'exercent nos voisins européens y compris sur le marché national. **Un décret de février 2025 rend obligatoire l'affichage de l'origine des viandes en restauration hors domicile.** Cela pourrait aider notre région qui est très orientée vers ce débouché. Le bémol est que ce décret ne s'applique qu'à la volaille crue.

Des cotations soutenues par la demande

Les cotations des œufs et des ovoproduits se maintiennent à des niveaux satisfaisants une bonne partie de l'année. Les exportations redémarrent mais la balance commerciale reste déficitaire. Compte tenu du dynamisme de la consommation et des risques sanitaires, l'autosuffisance française reste très fragile.



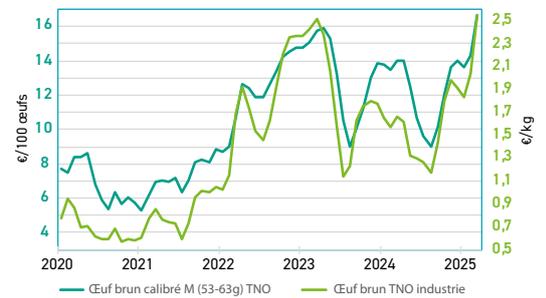
+12%

Hausse de la cotation moyenne annuelle par rapport à la moyenne sur trois ans

DES COTATIONS HAUSSIÈRES EN FIN D'ANNÉE

Après une progression à partir du dernier trimestre 2023 jusqu'à environ 14€/100 œufs en mars et avril 2024, la cotation chute jusqu'à moins de 9€/100 œufs la deuxième quinzaine d'août. A partir de septembre, elle repart à la hausse pour finir à près de 14€ fin décembre. La moyenne annuelle atteint 12,23€/100 œufs, inférieure de 7% à celle de 2023, mais supérieure de 12% à la moyenne sur trois ans. L'évolution de la cotation de l'œuf industrie est comparable mais avec une tendance baissière plus forte durant l'été en raison de la concurrence avec la marchandise importée. La cotation annuelle s'élève à 1,56€/kg, inférieure de 17% à celle de 2023 et supérieure de 5% à la moyenne sur trois ans.

Les cotations repartent à la hausse



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : FranceAgriMer-RNM - Les Marchés au 20/03/2025

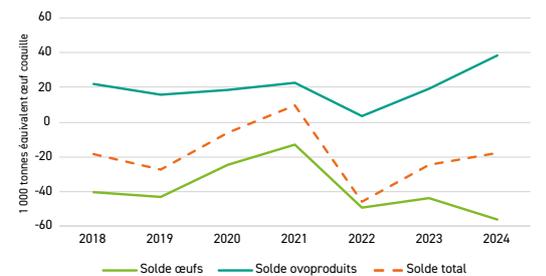
-49,12 M€

Déficit du commerce extérieur français en œufs et ovoproduits

AMÉLIORATION DU SOLDE MAIS TOUJOURS DÉFICITAIRE

En 2024, le solde commercial français pour les œufs et ovoproduits s'améliore, mais demeure déficitaire à -17500 tonnes équivalent œuf coquille. Cette amélioration s'explique par une hausse des exportations d'ovoproduits de 25% par rapport à 2023. Les importations d'ovoproduits progressent moins (+7%). En revanche, en œufs coquille, le déficit se creuse en raison de la croissance des importations et d'un repli des exportations. L'Espagne reste notre premier fournisseur. Les pays tiers gagnent des parts de marché surtout en ovoproduits. A l'inverse, le solde commercial se dégrade en valeur, principalement en raison de la baisse de la valeur des exportations d'ovoproduits.

Amélioration du solde français en œufs et ovoproduits (en volume)



Chambre d'agriculture de Bretagne
Sources : Itavi, FranceAgriMer d'après douanes françaises au 20/02/2025

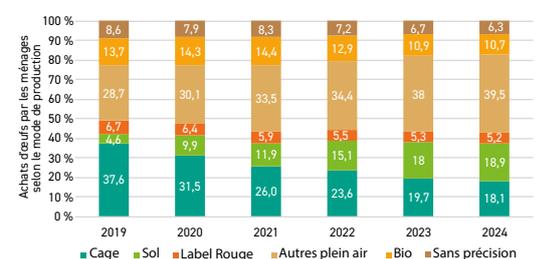
-0,3 point

Perte de parts de marché pour l'œuf cage

-5,9% : REcul DES ACHATS D'ŒUFS CAGE

Selon Kantar Worldpanel, les ménages français ont augmenté leurs achats d'œufs de poule de 2% entre 2023 et 2024. Cette situation profite aux œufs au sol (+0,9 point de part de marché) et aux œufs plein-air (+1,3 point de part de marché), hors Label Rouge. Le repli des œufs cage se poursuit. Ils représentent désormais 18,1% des achats d'œufs en GMS. Après un recul depuis deux ans, les achats d'œufs bio retrouvent des couleurs en fin d'année. Ils sont proches de la stabilité sur l'année mais perdent 0,2 point de part de marché. Les œufs alternatifs totalisent désormais 81,9% des achats d'œufs en GMS (contre 80,3% en 2023).

Les achats d'œufs coquille bio perdent du terrain



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel au 24/03/2025

Les dynamismes de marchés en 2024

Pour la deuxième année consécutive, le **marché des œufs en France connaît des fluctuations significatives**. L'année débute avec un marché assez fluide et une offre qui permet de couvrir la demande. A partir d'avril, alors que l'offre redémarre, la demande commence à montrer des signes de faiblesses entraînant une moindre tension sur le marché. Durant l'été, malgré la tenue des Jeux olympiques à Paris, la demande reste calme face à une offre qui continue de progresser. A partir d'octobre la tendance se renverse avec le manque de marchandises lié à plu-

sieurs cas d'influenza aviaire (IAHP) et de contaminations par la salmonelle. En fin d'année, la tension est forte sur le marché avec toujours un manque de marchandises, surtout en œufs pour l'industrie.

Cette situation tendue, sensible dans toute l'Union européenne, est renforcée par le manque d'œufs aux Etats-Unis, confrontés à de nombreux cas d'IAHP. La pression reste forte début 2025, avec une offre insuffisante en œufs alternatifs, notamment en bio. Après un recul de 2,4% au premier semestre, la production française repart

à la hausse en fin d'année. En 2024, selon les données de FranceAgriMer, **la production française d'œufs devrait être proche de la stabilité (-0,4%) par rapport à 2023**. Cette reprise de la production est juste suffisante pour répondre à la consommation à domicile. Celle-ci est restée dynamique. A noter que la consommation française totale, estimée par la méthode des bilans, recule de 0,8% en 2024 par rapport à 2023, laissant entrevoir une dynamique moins favorable des achats de la restauration hors domicile et de l'industrie agroalimentaire.

Pour compenser le manque de production face à une demande dynamique, les **importations de l'UE progressent de 34% en 2024 par rapport à 2023**. Avec des volumes en hausse de 32%, l'Ukraine maintient sa place de premier fournisseur (62%). Le déclenchement du frein d'urgence le 2 juillet 2024, permettant de réinstaurer des droits de douanes, n'a pas eu l'effet escompté. Malgré ces nouvelles taxes, les œufs et ovoproduits ukrainiens restent compétitifs compte tenu des prix élevés des produits européens.

Les éléments de marché à surveiller en 2025	Effet attendu sur la filière
Le prix des œufs est élevé dans l'UE. Malgré le déclenchement du frein d'urgence, les œufs ukrainiens restent donc compétitifs et pourraient continuer à entrer sur le marché européen.	
La transition de la filière vers l'alternatif devrait s'accélérer en 2025. Selon l'Itavi, lors du passage de la cage au sol, un bâtiment perd en moyenne 20 % de capacité. L'autosuffisance de la filière œuf française risque de reculer.	
Les produits alternatifs aux ovoproduits (lentilles, protéines de riz, hydrolats de pomme de terre...) se développent et sont utilisés par certains industriels en substitution des œufs. Devenus compétitifs, ils pourraient concurrencer les œufs.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2024

Alors que l'accord de financement du surcoût de l'ovosexage signé en octobre 2022 arrivait à terme, un nouvel accord a été signé et prend effet le 1^{er} mars pour une durée de dix-huit mois. **La cotisation concernera désormais aussi les grossistes qui commercialisent les œufs coquille auprès de la restauration** (hors exportation). Elle s'élève désormais à 0,39€/100 œufs jusqu'au 1^{er} septembre 2025, puis à 0,31€/100 œufs (contre 0,59€ depuis décembre 2024). Le surcoût évalué par FranceAgriMer s'élève à 0,88€/poulette. L'Allemagne et la France restent les seuls pays de l'Union européenne à interdire l'élimination des poussins mâles.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2025 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Pour assurer l'autosuffisance de la filière, le **CNPO estime nécessaire la construction de 300 poulaillers d'ici 2030**, correspondant à 6 millions de poules. Avec un coût par poule estimé à 50€, cela représente un investissement de 300 millions d'euros. A l'horizon 2030, le CNPO s'engage aussi à ce que 90% des poudeuses soient élevées dans des systèmes alternatifs. Sachant que la conversion d'un bâtiment de la cage à un système alternatif entraîne un recul d'environ 20% de la capacité de production, l'autosuffisance française actuellement proche de l'équilibre risque donc de reculer. L'Itavi estime que le taux d'auto-alimentation français pourrait tomber à 90% en 2026.

Ce potentiel déficit pourrait faciliter l'importation d'œufs en provenance de pays ne respectant pas les mêmes conditions de production (environnement, sanitaire, bien-être, normes sociales). En deux ans, les importations d'œufs et d'ovoproduits par l'UE ont déjà été multipliées par 2,3 et celles en provenance d'Ukraine par 2,9. De plus, le frein d'urgence mis en



place par la Commission européenne depuis juillet 2024 est inefficace, les importations d'Ukraine ont progressé de 37% au 2nd semestre 2024 par rapport à la même période 2023. Les importations françaises en provenance d'Ukraine sont minimes mais il est probable que des ovoproduits de Pologne et d'Italie soient issus d'œufs ukrainiens.

Moins virulente en 2024 en Bretagne, l'IAHP reste très présente. **Le Gouvernement français annonce début 2025 qu'il ne financera qu'à hauteur de 40% la vaccination obligatoire des canards**. Les différentes interprofessions s'inquiètent des conséquences possibles avec le risque de recul du taux d'animaux vaccinés qui pourrait favoriser la propagation de la maladie.

Les virus attaquent

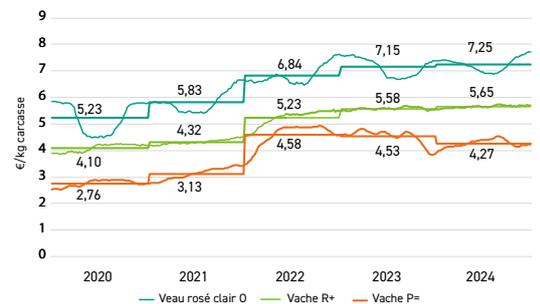
La production bretonne de viande bovine continue de se contracter alors que la baisse des effectifs de vaches ne donne pas de signe de ralentissement. L'arrivée des maladies FCO et MHE ne vont pas aider à inverser cette tendance. Dans le même temps, la consommation de viande bovine profite du ralentissement de l'inflation. Ce déséquilibre entre offre et demande bénéficie aux cotations qui restent très bien orientées.



DES PRIX TOUJOURS ÉLEVÉS

En 2024, les prix des bovins sont toujours à des niveaux bien supérieurs à ceux du passé. La cotation moyenne des vaches R+ gagne encore quelques centimes par rapport à une année 2023 déjà record : elle s'établit à 5,65€/kg de carcasse. En revanche, le cours des vaches laitières de réforme P= reflue de 5,8% entre 2023 et 2024 ce qui le ramène à une moyenne annuelle de 4,27€/kg de carcasse. Le marché du veau de boucherie est aussi bien orienté : le cours moyen du veau rosé clair O gagne 1,3% à 7,25€/kg de carcasse. Les résultats courants par UTA des exploitations spécialisées en viande bovine pourraient connaître une légère progression en 2024 bien qu'il soit difficile de mesurer les conséquences économiques des aléas sanitaires sur le résultat.

Des cotations bien orientées



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Agreste - FranceAgriMer - Cotations régionales hebdomadaires au 17/03/2025

22 900

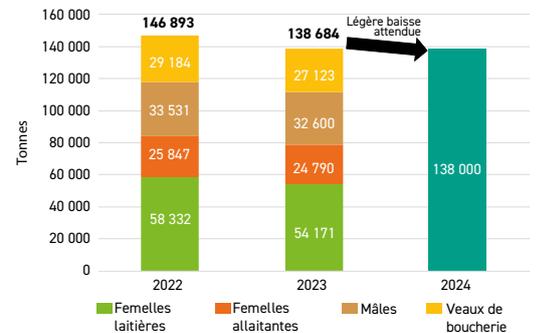
€/ETP non salarié

C'est le résultat courant avant impôts des producteurs français de viande bovine en 2023

LA BAISSÉ DE PRODUCTION SE POURSUIT

2023 a vu la production régionale de viande bovine chuter de 8 000 tonnes par rapport à 2022, soit -5,6%. Les chiffres de l'EdE sur le nombre de bovins bretons prenant la direction de l'abattoir suggèrent que la décroissance devrait être plus faible en 2024. Le nombre de femelles laitières bretonnes abattues baisse de 1,6%, celui des veaux de boucherie de 4,5%. A l'inverse, il y a une augmentation de 1,2% du nombre de mâles bretons abattus et de 2,7% du nombre de femelles allaitantes. D'après ces évolutions, la production régionale de viande bovine devrait s'établir à 138 000 tonnes soit un repli de 0,7% sur l'année. La production bretonne ne représente qu'environ la moitié des abattages régionaux de bovins. En 2024, ces derniers régressent de 3,1% par rapport à 2023.

Une légère baisse de production en 2024



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Agreste, SAA. Pour 2024, estimation Chambre d'agriculture à partir des données EdE du Grand Ouest

266 000

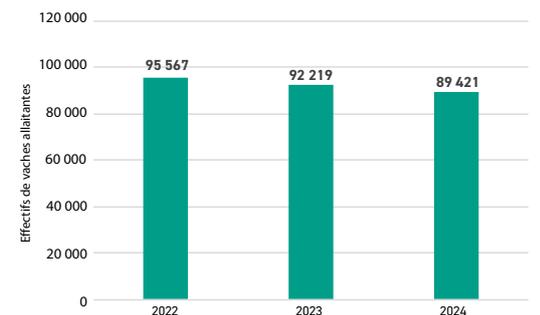
tonnes

C'est la quantité de viande bovine abattue en Bretagne en 2024

MOINS DE 90 000 VACHES ALLAITANTES

Le cheptel allaitant breton continue de perdre des effectifs en 2024. La région compte environ 89 000 vaches allaitantes. Leur nombre recule de 3% en 2024 par rapport à 2023, soit un rythme de disparition équivalent à celui de la moyenne quinquennale. Sur dix ans, la diminution s'élève à 21%. Le nombre de vaches allaitantes bio est de 9 451 en 2023, en légère croissance par rapport aux 9 317 têtes de 2022. Les effectifs de vaches laitières baissent pour la septième année consécutive. La Bretagne compte 674 000 vaches laitières fin 2024 contre 693 000 un an plus tôt. Au plus haut, en 2017, la Bretagne comptait 778 000 vaches laitières, soit une baisse de 13% depuis.

Le cheptel allaitant breton poursuit son déclin



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Infocentre des EdE de du Grand Ouest

9%

Part des effectifs des vaches allaitantes bretonnes en bio en 2023

Les dynamismes de marchés en 2024

Les cours des bovins restent soutenus en 2024. C'est particulièrement le cas pour les animaux bien conformés de type race à viande. **Le cours moyen de la vache allaitante R+ bat un nouveau record annuel à 5,65€/kg de carcasse en 2024**, en hausse de 1,3% par rapport à 2023. Le jeune bovin U- finit l'année 2024 à une moyenne de 5,47€/kg. Dans les deux cas, la baisse tendancielle du nombre de bovins explique cette bonne tenue des prix. Le cheptel allaitant français continue de se contracter : de 2% en 2024 par rapport à 2023. En Bre-

tagne, le nombre de vaches allaitantes recule de 3% sur la même période et tombe sous les 90 000 têtes.

Les bovins de type laitier voient leurs prix légèrement refluer en 2024. **La cotation de la vache P= finit 2024 à une moyenne de 4,27€/kg de carcasse.** Ce marché est plus influencé par le contexte européen. Début 2024, celui-ci subit les conséquences d'une consommation en berne. Cependant, la situation s'améliore progressivement au cours de l'année. Le ralentissement de l'inflation permet un rebond des

achats, notamment en Allemagne. Les exportations européennes s'accroissent grâce à une bonne demande de la Turquie.

Alors que **les sorties boucheries de bovins en Bretagne se replient de 1,9% en 2024 par rapport à 2023**, les abattages sont quasiment stables aux niveaux européen et français. La consommation nationale de viande bovine calculée par bilan baisse modérément de 1,9% en un an. Le solde commercial français en profite pour s'améliorer avec des bons courants d'affaires vers l'Allemagne. 2024 confirme la tendance à la relocalisation de l'engraissement des jeunes bovins, ce qui a pour effet de limiter le nombre de broutards exportés mais aussi de faire grimper leurs cours à des niveaux records.

Le marché des veaux de boucherie connaît une nouvelle hausse de ses prix en 2024. Le cours moyen du veau rosé clair 0 s'établit à 7,25€/kg de carcasse (+1,4% par rapport à 2023). Ce bon équilibre des marchés se fait une fois de plus au détriment des volumes de production. **Les sorties boucherie sont en retrait de 4,5% en Bretagne en 2024 par rapport à 2023.**

Les éléments de marché à surveiller en 2025	Effet attendu sur la filière
L'Institut de l'élevage prévoit un recul de 1,8 % de la production française de viande bovine en 2025. La tendance devrait être la même au sein de l'UE. Cette baisse de l'offre devrait soutenir les cours.	
L'Europe est confrontée à plusieurs maladies vectorielles parmi lesquelles la fièvre catarrhale ovine (FCO) et la maladie hémorragique épizootique (MHE). Celles-ci peuvent mettre à mal la santé économique des exploitations touchées et affecter le niveau de production en causant avortements et parfois mortalité.	
Alors que les coûts de production ont lentement reflué en 2024, ils semblent se stabiliser à un niveau élevé tandis que le prix des céréales est bas. Le risque est que ces coûts remontent en cas de tensions liées à la météo ou au contexte géopolitique.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2024

Alors que la MHE est présente en Bretagne depuis 2023, la FCO touche notre région depuis janvier 2025. Ces maladies peuvent jouer sur la fertilité des troupeaux. Elles génèrent du temps de travail supplémentaire et des frais pour l'éleveur. Des vaccins contre ces maladies existent mais ne sont pas toujours pris en charge par l'Etat.

Après vingt-quatre ans de négociations, **l'accord entre l'UE**

et le Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay) a été conclu en décembre 2024. Cet accord prévoit un contingent de 99 000 tec de viande bovine à droit de douane réduit (7,5%) et la suppression du droit de douane pour le contingent de 60 000 tec issu de l'accord multilatéral Hilton (contre 20% actuellement). Ces quotas seront progressivement introduits sur sept ans. L'accord doit encore être ratifié. La France s'oppose à cet accord et tentera donc de bloquer cette ratification.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2025 ET LES ANNÉES SUIVANTES

L'Union européenne prévoit de mettre à jour sa réglementation sur le transport des animaux. Après une proposition de la Commission européenne, le projet législatif est en discussion au Parlement européen en ce printemps 2025. Les débats sont vifs. D'un côté, les partisans du statu quo défendent la préservation de la compétitivité de la filière européenne. De l'autre, les tenants d'un renforcement des textes souhaitent améliorer le bien-être des animaux. **Ce texte pourrait augmenter l'espace disponible dans les camions, limiter le temps de transport ou encore l'interdire au-delà de certaines températures.**

La décapitalisation des cheptels ne donne pas de signes d'infléchissement. **La production va donc continuer à se contracter.** Alors que la consommation de viande bovine a relativement bien résisté à l'épisode inflationniste, les bonnes perspectives de prix devraient inciter les éleveurs à produire plus. Mais le manque de renouvellement suggère que ce déséquilibre pourrait perdurer. Est-ce que cela va conduire à un accroissement des importations ? Est-ce que des acteurs de l'aval vont s'impliquer de plus en plus dans la production pour compenser le manque d'éleveurs ? **L'enjeu de la main d'œuvre est particulièrement prégnant en viande bovine et déterminera l'évolution future de la production.**



La météo dicte la consommation de légumes

Les variations inhabituelles de températures tout au long de l'année ont des conséquences sur les volumes de production ainsi que la demande en légumes. Un nouveau règlement sur les emballages impacte la filière. La relance de la consommation fait partie des défis que la filière doit relever.



69%

des choux-fleurs français sont produits dans le Finistère et les Côtes d'Armor

LE PRIX DU CHOU-FLEUR JOUE LES MONTAGNES RUSSES

Les surfaces implantées dans l'Ouest (Bretagne et Basse-Normandie) reculent sur un an (-1%). Le repli est de 6% par rapport à la moyenne quinquennale. La diminution est légèrement plus importante au niveau national. Avec un redoux des températures en février et novembre, les apports ont explosé par rapport aux mêmes mois des années précédentes (respectivement +131% et +113%). De plus, le redoux des températures n'incitant pas à la consommation de chou-fleur, les prix chutent. En 2024, les apports sont stables sur un an et le prix moyen est inférieur de 4% à celui de 2023. Il reste supérieur de 12% à celui de la moyenne quinquennale.

Une forte hausse des apports bretons de chou-fleur fin 2024



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Draaf Bretagne-Srise et RNM au 30/02/2025

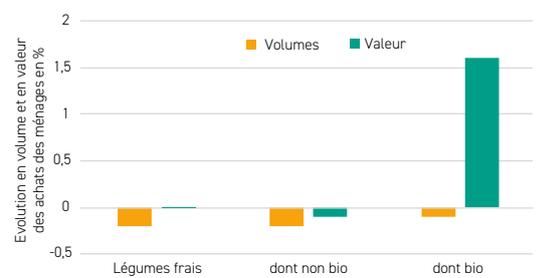
80,1 kg

Quantité de légumes achetés par les ménages en 2024

POURSUITE DU RECL DES ACHATS DES MÉNAGES DE LÉGUMES FRAIS

En 2024, les achats de fruits et légumes frais reculent globalement de 0,4% et les prix augmentent de 0,9%. Le repli des achats de légumes est plus mesuré (-0,2%) alors que les prix sont stables. En légumes biologiques (6,6% du marché des légumes), les achats stagnent alors que le prix progresse (+1,6%). Près de 60% des ménages français sont acheteurs de légumes biologiques (en hausse de 2,2 points par rapport à 2023). En 2024, chaque ménage a acheté en moyenne 157,9 kg de fruits et légumes (en repli de 2,4 kg par rapport à 2023) pour un montant de 481€, en recul de 3,7€. Par rapport à la moyenne 2019-2023, les achats diminuent de 13,3 kg.

Un recul des achats des ménages de légumes frais en 2024/2023



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Kantar Wordpanel au 31/03/2025

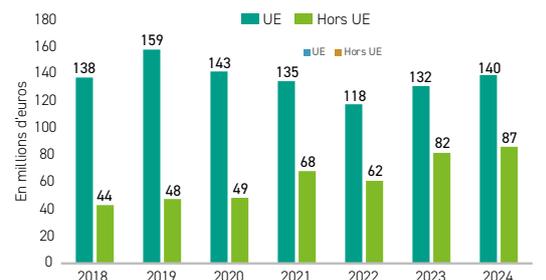
61%

des exportations de légumes frais sont à destination des pays de l'Union européenne

POURSUITE DE LA HAUSSE DES EXPORTATIONS DE LÉGUMES FRAIS

Le chiffre d'affaires des exportations bretonnes de légumes frais atteint 226 millions d'euros, en hausse de 5,5% par rapport à 2023. La croissance est plus marquée en volume (+8,7%). Les envois vers les pays de l'UE se renforcent avec +14% en volume et +6% en valeur. Quatre pays (Allemagne, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni) représentent 43% des exportations bretonnes de légumes frais en valeur en 2024 et 36% en volume. Les ventes bretonnes à l'Espagne se renforcent (+45% sur un an). Même dynamique pour les exportations françaises vers l'Espagne (+19%). Celles-ci sont constituées à 70% de pommes de terre. Pour les pays tiers, malgré des achats en recul de plus de 30%, le Royaume-Uni reste le premier acheteur en valeur, alors que l'Égypte devient le premier acheteur en volume.

Une reprise des exportations bretonnes de légumes frais



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Douanes au 30/03/2025

Les dynamismes de marchés en 2024

Cette année encore, les **conditions météorologiques ont des répercussions à la fois sur la production et la consommation de légumes**. L'année écoulée connaît une alternance d'épisodes météorologiques changeants. Après les températures froides de janvier, le redoux a favorisé la croissance des légumes. Mais par la suite les fortes précipitations combinées à des températures fraîches et un manque d'ensoleillement entraînent une dégradation de la qualité, principalement des choux-fleurs. Cet épisode complique aussi les plantations d'échalotes. Puis

les intempéries de l'automne rendent les récoltes difficiles et limitent la croissance des légumes. Enfin, le retour de températures plus douces en novembre augmente les apports (chou-fleur) qui saturent le marché. Les **conditions météorologiques perturbent l'écoulement des productions**. Les températures douces de janvier n'incitent pas à la consommation de légumes d'hiver (comme le chou-fleur). Les gelées tardives du printemps retardent la consommation de produits printaniers alors que la baisse précoce des températures en fin d'été anticipe la diminution saisonnière de la de-

mande en tomates.

Pour ces dernières, **alors que les surfaces affichent une baisse de 2 %, la production recule de 16 % sur un an en Bretagne**. Le début de l'année est resté marqué par les conséquences de la tempête Ciarán de novembre 2023, avec le **décalage de la mise en place des plants de tomates** le temps de la réparation des abris. Les apports sont retardés, mais ils pèsent dès le mois d'avril alors que la concurrence internationale est forte, surtout en petits fruits, et que la demande est insuffisante en raison d'une météo maussade en mai. Ainsi, la tomate cerise a été déclarée en crise conjoncturelle à plusieurs reprises au cours de la campagne. La météo de l'été, propice à la consommation, permet une bonne valorisation de la production. En fin de saison avec une offre plus limitée, le marché s'améliore.

En échalote, la fin de l'écoulement des volumes de la précédente campagne est compliquée en raison d'une demande morose. Les conditions météorologiques retardent les semis du millésime 2024. L'offre restreinte permet un maintien des cours mais la demande à l'exportation est poussive.

Les éléments de marché à surveiller en 2025	Effet attendu sur la filière
Le retard de la mise en œuvre du dispositif de financement prévu en 2023 dans le cadre du Plan de Souveraineté Fruits et Légumes limite le déroulement des actions. Le déficit français risque de poursuivre sa dégradation.	
Initialement prévue pour 2025, l'obligation de passage aux énergies renouvelables pour chauffer des serres installées avant 2020 est reportée à 2030. Cela permettra aux producteurs concernés de mettre en place des solutions adaptées à leurs outils.	
La consommation de légumes en France ne montre pas de signe de reprise malgré une inflation faible en 2024.	

Actualités de la filière

À RETENIR EN 2024

Le 8 novembre 2024, le Conseil d'Etat annule le décret d'application du 20 juin 2023 interdisant les emballages plastiques sur les légumes, conformément à la loi Agec du 10 février 2020. Ce décret concernait notamment les emballages à usage unique pour les fruits et légumes frais de moins de 1,5kg. Malgré la demande de la Commission européenne de reporter son adoption à décembre 2024, car un règlement européen sur les emballages inutiles était alors en cours d'élaboration, la France l'avait promulgué sans attendre. Le 16 décembre 2024, les **Etats membres de l'UE valident le règlement sur les emballages et les déchets d'emballages**. Ce texte prévoit notamment l'interdiction des plastiques à usage unique pour les légumes frais non transformés à compter du 1^{er} janvier 2030.

Après la fermeture en 2022 de l'usine de transformation d'artichauts de Saint-Martin-des-Champs, Prince de Bretagne **ouvre en septembre une unité de transformation d'artichauts à Camlez, au niveau de la station de conditionnement** qui assure déjà la transformation des cocos de Paimpol.

Cela permettra de valoriser les petits calibres qui représentent environ 20% de la production.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2025 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Selon Interfel, **la filière fruits et légumes frais représente 3% des émissions de GES du secteur agricole français**. Rapporté au kg de légume cela représente 0,59 kg de CO₂eq. La filière a identifié quelques leviers potentiels de réduction de l'impact GES au niveau de la production. Notamment, la décarbonation des serres et la poursuite de l'optimisation de la gestion climatique. Mais aussi la décarbonation des engins agricoles (utilisation de robots de désherbage...) et une



optimisation de l'usage d'engrais en pilotant la fertilisation azotée afin de diminuer la quantité utilisée sans impacter les rendements. Cependant les financements prévus dans cette optique ont été revus à la baisse. Au 18 mars 2025, il n'y a aucun financement en vue de décarboner des serres et plus de la moitié des dossiers de rénovation des vergers sont sans soutien faute de crédits.

La consommation de fruits et légumes ne montre pas de signe de reprise et selon le CTIFL, seulement un tiers des adultes et 10% des enfants atteignent les recommandations formulées par les pouvoirs publics en matière de consommation de fruits et légume. Pourtant **selon le Baromètre de confiance d'Interfel, neuf Français sur dix leur font confiance, confiance qui est surtout liée à l'origine des produits**. Dynamiser la consommation est un des volets du plan de souveraineté pour la filière.

La pluie du printemps décale les semis

Des surfaces en recul et des rendements décevants entraînent une baisse des tonnages récoltés en pois et haricots. L'évolution des prix diverge avec un recul des charges à la production et une poursuite de la hausse des prix au détail. Côté demande, les ménages se tournent vers les surgelés. Les conserves pâtiennent de la hausse des prix au détail.



21100 ha

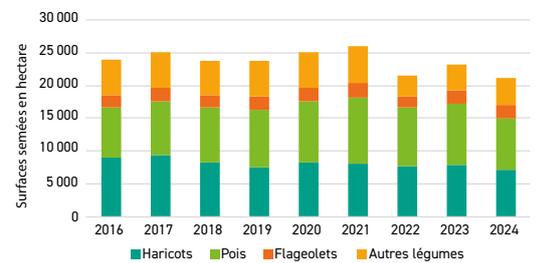
C'est la surface semée en légumes pour la transformation dans le Grand-Ouest

SEULES LES SURFACES DES AUTRES LÉGUMES PROGRESSENT

Le Grand-Ouest* est la deuxième principale zone de production en termes de surfaces en légumes pour la transformation, couvrant 34% des surfaces nationales, avec 53% des surfaces pour les flageolets. Le pois reste le légume le plus semé occupant 7 920 ha en 2024, suivi par les haricots (7 100 ha) et les flageolets (2 000 ha). Les autres légumes (incluant les épinards, les carottes...) représentent 4 115 ha. Les surfaces totales reculent de 8% par rapport à 2023. En comparaison à la moyenne 2021-2023, la diminution s'avère encore plus importante avec un recul de 10% des surfaces.

* Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire

Un recul des surfaces semées en légumes destinés à la transformation dans le Grand-Ouest



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Cénaldi

6,62 kg

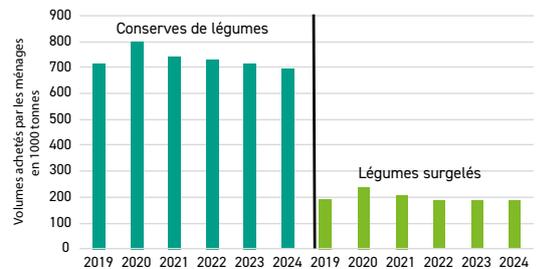
C'est la quantité moyenne de légumes surgelés achetée par les ménages en 2024

REPLI DES ACHATS DES MÉNAGES DE CONSERVES DE LÉGUMES

L'érosion de la consommation à domicile des légumes de conserves se poursuit. En 2024, elle recule de 3% par rapport à 2023 et de 6% par rapport à 2022. C'est une évolution inversée par rapport à celle des prix, qui progressent de 3% par rapport à 2023 et de 13% par rapport à 2022. Le recul concerne surtout les conserves de pois-carottes et de maïs doux. La météo estivale n'a pas incité à la consommation de salades.

A l'inverse, la consommation à domicile des légumes surgelés progresse de 2% par rapport à 2023 pour atteindre un volume proche de celui de 2022. Cette reprise est favorable aux monolégumes (surtout haricots) ainsi qu'aux mélanges. En revanche, les légumes cuisinés reculent.

Une reprise des achats de légumes surgelés



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Kantar Worlpanel pour FranceAgriMer, Unilet, GIPT, CNIPT et ANICC

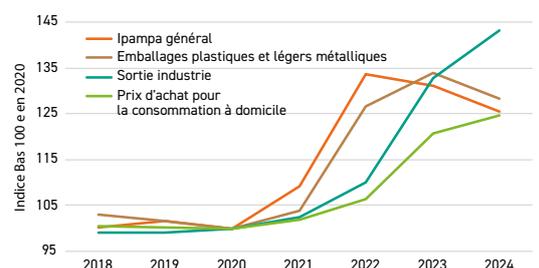
+24%

Hausse de l'Ipampa par rapport à la moyenne 2018-2021

UNE DIVERGENCE D'ÉVOLUTION DES INDICES DES PRIX

Alors que l'Indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa), qui mesure l'évolution des charges des producteurs, recule pour la deuxième année consécutive (-4% sur un an), les prix des légumes sortie usine et les prix d'achat pour la consommation à domicile poursuivent leur hausse. L'Indice des prix des légumes en sortie d'usine augmente de près de 8%. Il est supérieur de plus de 40% à la moyenne 2018-2020. Le prix d'achat pour la consommation à domicile progresse dans une moindre mesure (+3%) et reste supérieur de 24% à la moyenne 2018-2020. L'indice des prix des emballages recule pour la première année (-4% sur un an) et reste supérieur de 26% à la moyenne 2018-2020.

L'Ipampa et l'indice des prix des emballages reculent contrairement aux indices sortie usine et au détail



Chambre d'agriculture de Bretagne
Sources : Insee - Anifelt

Les dynamismes de marchés en 2024

La campagne est marquée une nouvelle fois par des difficultés liées aux conditions climatiques. De fortes pluies retardent les semis, puis le manque de luminosité et une fin d'automne fraîche impactent les rendements.

En pois, les difficultés démarrent dès les semis, retardés par une forte pluviométrie du printemps, qui se traduit aussi par un recul des surfaces et limite l'étalement des semis dans le temps. La récolte des petits pois est donc décalée dans le calendrier de l'été. De plus, le regroupement de la maturi-

té des pois entraîne des abandons de surfaces, les industriels n'ayant pas la capacité de traiter tous ces volumes en même temps. Au final, les volumes récoltés de petits pois reculent de près de 9% dans le Grand-Ouest. La qualité est plutôt bonne. La récolte nationale est inférieure de moins de 3% aux volumes prévisionnels. La campagne catastrophique dans le Sud-Ouest a été en partie compensée par une meilleure campagne dans le Nord de la France.

En **haricots**, dans le **Grand-Ouest**, 94% du programme est réalisé, avec des

résultats très variables selon les secteurs géographiques. Le rendement prévisionnel est atteint seulement au bout d'un mois de récolte. Il y a eu peu d'abandons. A l'inverse, le Sud-Ouest cumule des mauvais rendements et des abandons de surfaces. Comme en pois, les bons résultats obtenus dans le Nord de la France compensent en partie la contre-performance du Sud-Ouest. Néanmoins, **le programme national est inférieur de 8% à l'attendu.** Ce déficit concerne surtout le haricot mange-tout, destiné principalement à l'exportation.

La campagne de **flageolets est correcte mais avec de grandes disparités.** Dans le Grand-Ouest où les rendements se sont améliorés au fur et à mesure de l'avancée de la campagne, le prévisionnel est presque réalisé. La campagne a été assez longue, avec un retard des semis, mais par la suite la météo a été plutôt favorable (été doux, humide et une fin d'automne fraîche).

Les éléments de marché à surveiller en 2025	Effet attendu sur la filière
Avec le recul de la demande en légumes transformés par les consommateurs et la RHD, certains industriels disposent de stocks. Les surfaces prévisionnelles pour la campagne à venir pourraient reculer.	
Les légumes en conserves et surgelés bénéficient d'une bonne image auprès des consommateurs français. Ils sont faciles à stocker et sont prêts à l'emploi. La tendance à la végétalisation de la consommation devrait développer la demande.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2024

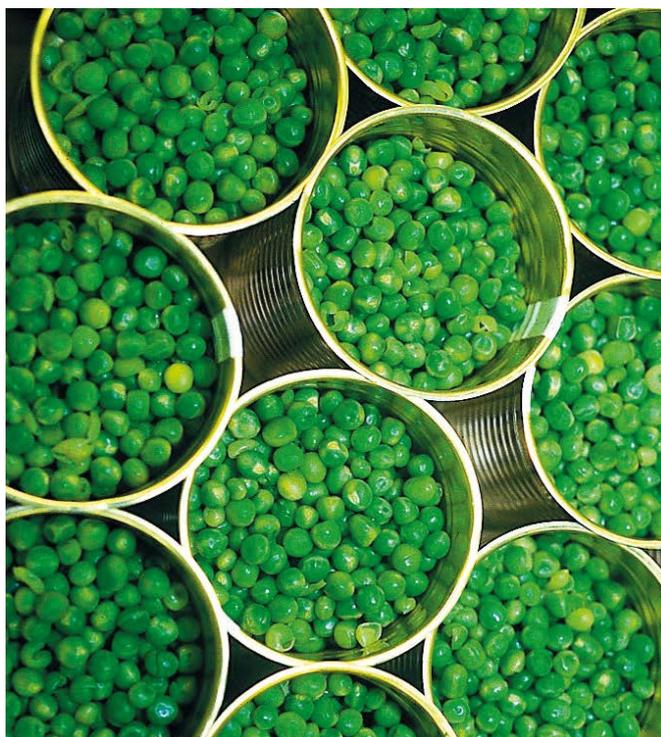
Face à la baisse du marché des légumes transformés, les industriels semblent rencontrer des difficultés. La coopérative **Eureden présente en début d'année 2025 un projet de réorganisation de sa filiale D'aucy.** Elle annonce des licenciements sur plusieurs sites industriels bretons au niveau des fonctions supports. Elle envisage aussi de réduire son nombre de gammes. De son côté, **le groupe Bonduelle rencontre des difficultés sur la zone Europe,** principalement sur ses gammes de conserves. Pour **relancer ses ventes, le groupe lance des conserves de légumineuses sous sa**

marque Cassegrain. A l'inverse, le **dynamisme du secteur de la transformation de la pomme de terre en chips** se poursuit en Bretagne. Altho, à travers sa marque Bret's, rénove son ancienne usine et a commencé la construction d'une nouvelle sur le même site à Saint-Gérand. Il annonce aussi l'implantation d'une raffinerie d'huile de tournesol française sur le même site. Enfin, une troisième usine est prévue pour début 2026.

Un des dix engagements de la filière dans le cadre de sa **démarche RSE est la juste rémunération des acteurs. La filière a donc mis en place un observatoire des résultats économiques** à la production dans le cadre d'un partenariat entre Unilet et FranceAgriMer, en se basant sur les résultats de 424 exploitations. Les résultats montrent qu'en 2021-2022, une exploitation moyenne compte 2,4 UTH (dont 1,6 UTH familiale) pour 163ha (dont 18ha de légumes). Leur marge brute moyenne (1 572€/ha) a reculé de 3% en 2022 par rapport à 2021 en raison d'une hausse des charges (principalement des engrais). Avec la hausse des charges de structure, la marge nette recule pour tomber à 44€/ha (contre 226€/ha en moyenne l'année précédente).

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2025 ET LES ANNÉES SUIVANTES

La production de légumes est confrontée de plus en plus à des aléas climatiques. La campagne 2022 a été marquée par de la chaleur et un manque d'eau. En 2023 les épisodes de chaleur ont impacté les semis de pois et entraîné un recul des volumes. Enfin la campagne 2024 a connu un printemps pluvieux et frais, des températures insuffisantes l'été et un manque de luminosité durant toute la campagne. Ces à-coups climatiques perturbent les cycles de production et favorisent les maladies. Alors que 75 substances actives sont menacées de retrait au niveau européen d'ici cinq ans, la filière cherche des solutions à travers le **PARSADA. Ce programme dispose d'un budget de 49 millions d'euros en R&D.** Les projets 1^{er} DECLIC sur le désherbage et ACCOMPLI sur les lépidoptères visent à trouver de nouvelles solutions.



Le salariat : une place majeure en agriculture

Le salariat agricole progresse depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, en prenant en compte à la fois les activités de production et les activités annexes, l'emploi salarié dépasse l'emploi non salarié. Les offres d'emploi dans le secteur sont nombreuses et pour des profils variés. Au final, la structure de l'emploi est très différente d'une production à l'autre, notamment en termes de part du salariat dans l'emploi agricole total.



52%

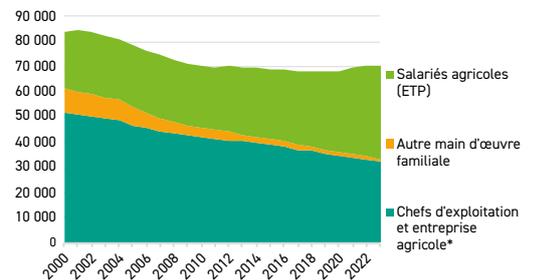
de salariés parmi les actifs agricoles en Bretagne

UNE STABILISATION DE L'EMPLOI AGRICOLE

Ces dernières décennies, le nombre d'actifs agricoles diminuait en raison de la baisse du nombre des chefs d'entreprise, ainsi que de la baisse très forte des autres actifs familiaux (conjoints collaborateurs et aides familiaux). Ces derniers sont désormais très peu nombreux (978 en 2023).

En parallèle, le nombre de salariés agricoles (en ETP, équivalent temps plein) augmente de manière tendancielle. Depuis le début des années 2010, et encore plus depuis 2020, cette progression s'est intensifiée. Elle a permis de compenser entièrement la baisse du nombre des actifs familiaux et de faire augmenter l'emploi agricole total depuis 2020.

70 000 actifs agricoles en 2023



Chambre d'agriculture de Bretagne Source : MSA, données Bretagne
* Chefs d'exploitation de cultures et d'élevages et chefs d'entreprise de travaux agricoles, de travaux forestiers, de paysage...

20%

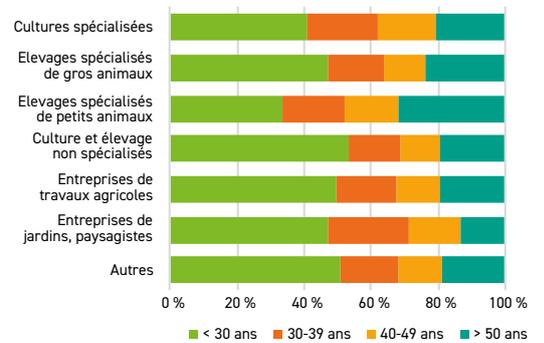
C'est la part des salariés agricoles de plus de 50 ans

SALARIAT AGRICOLE : CRÉATIONS ET AUSSI RENOUVELLEMENT

Si 54% des agriculteurs ont plus de 50 ans en 2023, seuls 20% des salariés agricoles sont dans cette classe d'âge. La problématique du renouvellement des actifs est donc moins prégnante chez les salariés. Des différences existent selon les activités. En aviculture (petits animaux), la part des salariés de plus de 50 ans atteint 32%. Avec l'augmentation du salariat et des départs du secteur suite à des réorientations professionnelles, le nombre de salariés à attirer en agriculture va au-delà des besoins de remplacement suite aux départs en retraite de salariés.

Dans les entreprises paysagistes, les salariés sont assez jeunes puisque 72% ont moins de 40 ans (contre 65% en moyenne) et seulement 13% ont plus de 50 ans (contre 20%).

Des salariés plus âgés en aviculture



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : MSA, ensemble des salariés ayant travaillé au moins une heure dans l'année

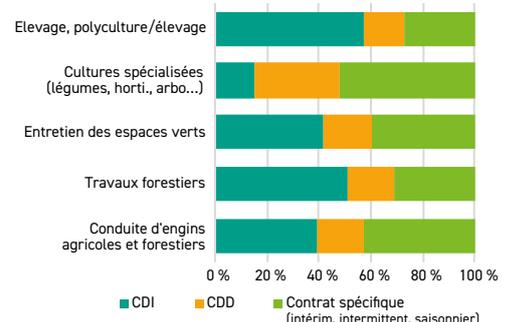
7000

C'est le nombre d'offres d'emploi salarié en production agricole

LA DURABILITÉ DES OFFRES VARIABLE SELON LES ACTIVITÉS

En 2024, France travail a diffusé 7000 offres d'emploi pour des emplois salariés en cultures, élevages ou conduite d'engins agricoles. En élevage et polyculture-élevage, les 3700 offres sont majoritairement des CDI (57%). Les CDI représentent 40% des 850 offres en conduite d'engins agricoles et forestiers. En cultures spécialisées (2500 offres), la part des CDI est moindre (15%) et ce sont les contrats dits spécifiques (intérim, intermittent, saisonnier) qui dominent (52%) du fait de la saisonnalité des activités. Si les offres sont nombreuses pour l'entretien des espaces verts (5000), ces postes sont proposés à la fois par les entreprises paysagistes et les collectivités territoriales.

57% de CDI pour les offres d'emploi en élevage et polyculture/élevage



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : France Travail, Fichier des offres d'emploi diffusées en 2024

L'évolution du salariat agricole en Bretagne

Dans les années 1990, l'emploi salarié s'est particulièrement développé en cultures spécialisées (légumes, horticulture pépinière, arboriculture), en production porcine et dans les entreprises paysagistes. Ces dernières années, notamment depuis la suppression des quotas laitiers en 2015 et le mouvement de restructuration des exploitations laitières qui a suivi, le salariat en élevage de bovins lait est lui aussi en forte progression.

L'EMPLOI AGRICOLE : UNE STRUCTURATION TRÈS DIFFÉRENTE D'UNE PRODUCTION À L'AUTRE

Aujourd'hui, la structure de l'emploi agricole est très différente d'une production à l'autre, notamment en termes de volume global de travail et de part du salariat dans l'emploi total.

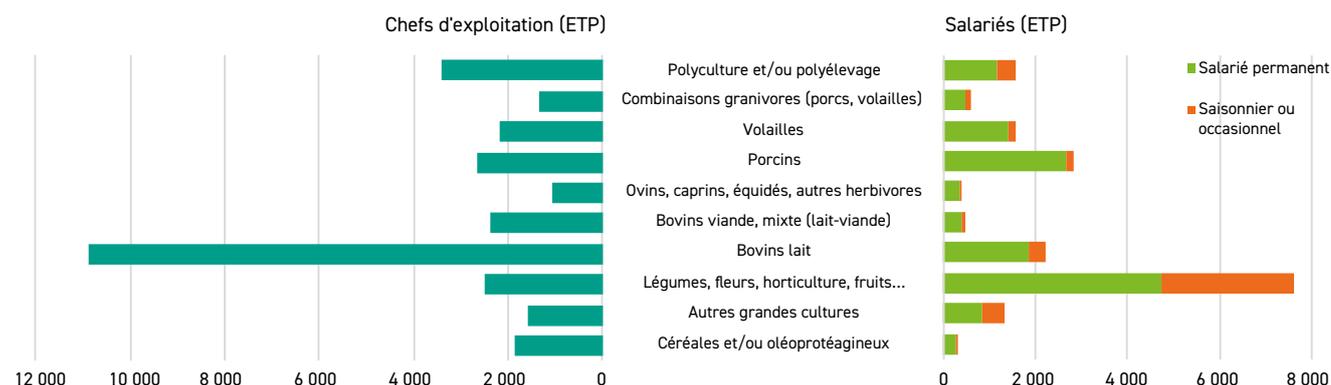
Le **lait** est la première activité agricole de la région (20% de la valeur de la production agricole régionale), et ce sont **les agriculteurs spécialisés dans cette production qui dominent, avec près de 11 000 ETP**. Même si le salariat en lait progresse fortement ces dernières années, cette catégorie ne représente que 2 200 ETP, soit **un salarié pour près de cinq éleveurs**.

La situation est très différente en **cultures spécialisées** (légumes, horticulture, arboriculture...) où, avec **trois ETP salariés pour un ETP chef d'exploitation, le travail est majoritairement réalisé par des salariés**. Dans ces activités à forte saisonnalité, la part du salariat non permanent est par nature importante : elle représente 38% des 7 600 ETP salariés que comptent ces productions. **Ce chiffre cache en réalité un volume d'actifs dédiés aux cultures spécialisées beaucoup plus important**. Une partie des salariés intervenant en légumes est comptabilisée dans les exploitations orientées en élevages ou en grandes cultures qui ont une activité secondaire de production légumière (notamment en légumes de plein champ). Et certains sont comptabilisés dans les exploitations mixtes qui combinent différentes cultures et/ou élevages. Ainsi, en 2023, plus de 33 000 contrats de travail ont été signés en cultures spécialisées selon la MSA, dont 20% sur le seul mois de juillet.



Après le lait, **le porc et la volaille** sont deux autres activités d'élevage majeures en Bretagne. Dans ces productions, **le rapport entre travail salarié et travail non salarié est plus équilibré**. En porc, on compte un ETP éleveur pour un ETP salarié. En aviculture, le ratio est de un éleveur pour 0,73 salarié, mais avec des différences entre la volaille de chair et la poule pondeuse. S'il y a un salarié pour un éleveur en poule pondeuse, il n'y a plus que 0,36 salarié pour un éleveur en volaille de chair. Ces exemples de structurations très différentes de l'emploi en fonction des activités agricoles sont autant de **signes de la diversité des métiers et des profils d'emploi en production agricole**. Cela implique aussi des différences en termes de besoins en compétences ou en termes d'organisation et de conditions de travail.

Lait et cultures spécialisées : les deux opposés en termes de répartition des emplois



Annus horribilis

Depuis 2020, l'agroalimentaire breton s'est montré plutôt résilient face aux différentes crises successives. Mais n'était-ce pas reculer pour mieux sauter ? L'année 2024 semble révélatrice de l'état de santé économique de la filière : elle est affaiblie. Des fermetures d'usines sont inéluctables. Pour autant, les industriels ne baissent pas les bras et se veulent volontaristes face à l'avenir. Des fonds de soutien sont prévus par l'Etat pour les accompagner.



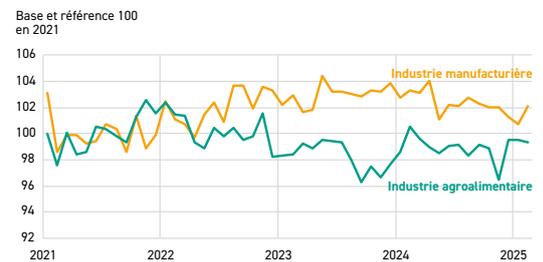
+4,8%

Hausse des coûts de production des IAA françaises

STABILITÉ DE LA PRODUCTION

Après une année 2023 en repli (la pire depuis la crise économique de 2008 et celle du Covid de 2020), la production agroalimentaire nationale reste stable en 2024. Les secteurs les plus intensifs en énergie continuent de souffrir des prix élevés en gaz et en électricité, les contrats ayant été négociés en 2022 et 2023. Cela peut peser sur les niveaux de production. Le chiffre d'affaires des industries agroalimentaires n'évolue pas non plus, à la faveur de cours mondiaux sans grosse variation. Même chose en Bretagne où l'enquête Banque de France montre un chiffre d'affaires stable, porté par une bonne dynamique à l'international (+6,3% sur un an).

La production agroalimentaire nationale se maintient en 2024



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Insee au 09/04/2025, Données CVS-CJO

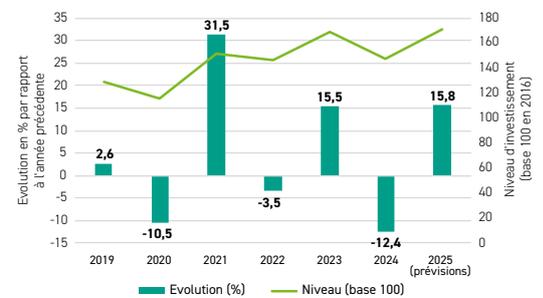
3,9%

Taux de marge brute d'exploitation des IAA bretonnes en 2023 (5,2% en France)

DES INVESTISSEMENTS EN RETRAIT

Les entreprises agroalimentaires sont fragilisées par un contexte économique et financier particulièrement complexe. La rentabilité des industries agroalimentaires bretonnes est mise à mal, ce qui contribue à freiner les investissements dans la filière. L'enquête Banque de France identifie une contraction des investissements sur un an plus importante dans l'immobilier (-37,2%) que dans les équipements (-8,6%) pour le secteur régional. L'Ania s'inquiète du vieillissement des usines (plus d'un tiers a plus de vingt-cinq ans). A l'échelle nationale, seulement un quart d'entre elles disposent de lignes de production totalement automatisées. Le retard des investissements impactera nécessairement la compétitivité du secteur.

Les investissements bretons chutent en 2024



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Banque de France

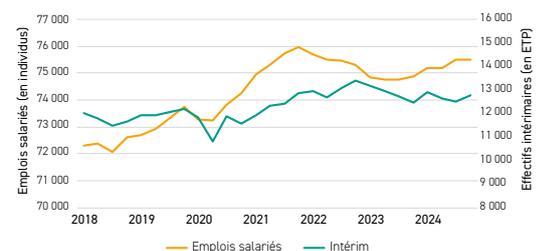
+3,1%

Augmentation du Smic en 2024

PROGRESSION DU NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS

Après des années 2022 et 2023 en retrait, le nombre de salariés dans l'agroalimentaire breton repart à la hausse. Avec une moyenne de 75346 individus salariés en 2024, la dynamique favorable est réelle même si le niveau record de 2021 n'a pas encore été rattrapé. Les entreprises recrutent plus facilement qu'avant grâce notamment à un taux de chômage qui remonte (bien qu'il reste le plus bas de France). Ainsi, d'après France Travail, 57% des recrutements sont jugés difficiles dans l'agroalimentaire breton en 2024 (c'était 78% en 2022 !). Les entreprises ont donc moins recours à l'intérim. Les effectifs intérimaires se contractent pour la deuxième année consécutive avec une moyenne annuelle de 12 696 ETP.

Les emplois se renforcent tandis que l'intérim se contracte



Chambre d'agriculture de Bretagne
Sources : Insee, estimations d'emplois. Dares, DSN et exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim. Dernier point : 4^e trimestre 2024

Les dynamismes de marchés en 2024

Les entreprises de l'aval (abattage, découpe, transformation) sont prises en étau en 2024. A l'amont, les prix se maintiennent à des niveaux exceptionnellement élevés. En lait comme en porc, la marge industrielle est impactée par la hausse de ces prix à la production. Par exemple, alors que le prix du porc représente 50 % de leur coût d'intrants, un tiers des charcuteries sont déclarées déficitaires à l'échelle nationale.

Ce n'est pas l'unique préoccupation de l'agroalimentaire régional. La dé-

capitalisation des cheptels bretons engendre des conséquences redoutables pour les industries. Les abattoirs se retrouvent ainsi en surcapacité d'abattage et sont contraints d'adopter la semaine de quatre jours. Pourtant, les entreprises ont besoin de volumes pour écraser les coûts de fonctionnement et les investissements. De l'autre côté de la chaîne alimentaire, à la distribution, les prix à la consommation sont en repli depuis le mois de mai. D'une part, cela veut dire que la hausse des prix payés aux produc-

teurs n'est pas répercutée jusqu'aux consommateurs. D'autre part, l'inflexion du prix à la consommation n'a pas enrayé la déconsommation qui s'observe dans les caddies depuis le Covid. Face à cette moindre consommation des Français en magasin, les distributeurs mettent une pression intenable aux industriels lors des négociations commerciales. Faisant fi des demandes d'augmentation de l'agroalimentaire, la déflation est toujours le maître mot des distributeurs.

Dans ce contexte, les entreprises s'engagent pour leur survie et suivent des stratégies différentes. Les grands groupes, tels AgroMousquetaires ou Fleury Michon, se recentrent sur leurs activités historiques en se séparant de certains sites industriels. D'autres, comme la Cooperl ou Sodiaal, rationalisent leur parc industriel en fermant certains sites pour en conforter d'autres. Enfin, certains sont obligés d'arrêter : l'abattoir Quintin Viandes (22), l'entreprise de découpe de viande AIM (35) et la conserverie Saupiquet (29) ont définitivement fermé leurs portes en 2024.

Les éléments de marché à surveiller en 2025	Effet attendu sur la filière
Le chiffre d'affaires de l'agroalimentaire breton est boosté par de bons résultats à l'export. Les tensions géopolitiques et l'impact de la politique protectionniste de Trump sur les marchés mondiaux pourraient bouleverser lourdement les fondamentaux à l'international.	
La dépendance des industriels s'aggrave face aux distributeurs qui ne cessent de se regrouper. Face aux contournements de la loi Egalim, la DGCCRF commence à sanctionner les distributeurs.	
Le plan France 2030 soutient les innovations en faveur d'une alimentation saine, durable et traçable. En 2024, 146 nouveaux projets agricoles et agroalimentaires ont été accompagnés via ce dispositif, dont une vingtaine en Bretagne. La réussite de ces projets sera à suivre de près.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2024

En 2024, l'incertitude politique fragilise les entreprises agroalimentaires. Elections européennes, dissolution de l'Assemblée nationale, censure du gouvernement : tous ces événements entraînent un manque de visibilité préjudiciable pour les chefs d'entreprises et une inertie excessive des pouvoirs publics.

Après de longs mois d'attente, les textes sur la réutilisation des eaux usées dans l'agroalimentaire (Reuse) sont publiés au JO le 9 juillet. Cette évolution réglementaire permet le recyclage des eaux usées traitées permettant de réduire significativement les prélèvements en eau. D'après l'ABEA, vingt-huit des plus importants sites agroalimentaires bretons sont déjà prêts à mettre en place le process. En fin d'année, les discussions sur le budget 2025 mettent les nerfs des industriels à rude épreuve. Avec pour objectif impérieux de redresser les comptes publics et de ramener le déficit public à 5% du PIB, le gouvernement se penche sur la fiscalité des entreprises agroalimentaires et envisage des taxes supplémentaires notamment sur le sucre et le soda. Début 2025, c'est finalement un doublement de la taxe sur les boissons sucrées qui est adopté.



LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2025 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Malgré cette rigueur budgétaire, le gouvernement confirme le lancement du fonds « Industries agroalimentaires ». Ce fonds d'investissement structurant pour la filière a pour objectif de lever plus de 500 M€, dont 200 M€ apportés par l'État. Il doit stimuler l'écosystème existant en renforçant la compétitivité et la résilience des entreprises alimentaires françaises.

Au-delà de l'enjeu de modernisation des outils industriels, la décarbonation apparaît également comme un impératif incontournable pour

l'agroalimentaire. Un soutien, tant des pouvoirs publics que des consommateurs, est demandé pour aider la filière à passer le cap. Les coopératives laitières ont évalué leurs besoins d'investissement à 900 M€ d'ici à 2030 pour diminuer leur empreinte carbone de 35% (3,3 Mds€ pour 85%).

Une enveloppe budgétaire publique de 1,55 Md€ est dédiée pour soutenir la décarbonation des industries. D'après l'ABEA, 81% des entreprises bretonnes identifient la décarbonation comme une priorité stratégique. Il y a fort à parier qu'elles seront nombreuses à solliciter ce soutien !

Une Bretagne solide et agile à l'international

La Bretagne a su résister aux turbulences de l'année 2024 sur les marchés mondiaux. Malgré de fortes contraintes géopolitiques, les opérateurs régionaux ont fait preuve d'agilité pour dénicher de nouveaux débouchés quand d'autres se fermaient. Une qualité qu'il faudra continuer de cultiver face aux manœuvres de Trump ! En augmentant les droits de douane tous azimuts, il pourrait bien redéfinir durablement les fondamentaux du marché mondial.



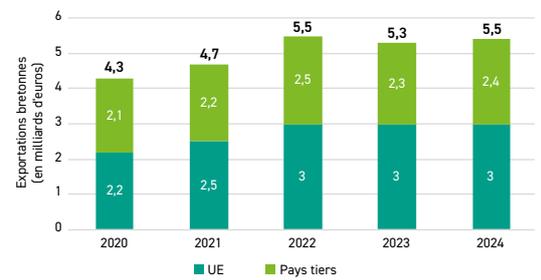
55%

des exportations bretonnes sont à destination de l'UE en 2024 (en valeur comme en volume)

DES EXPORTATIONS BRETONNES DYNAMIQUES

Avec 5,5 Mds € exportés en 2024, les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes se rapprochent de leur record de 2022. Alors que l'inflation recule sur l'année 2024, il s'agit d'une réelle bonne performance des filières régionales. Cette croissance est tirée par les pays tiers vers qui la Bretagne améliore son courant d'affaires de 4,9% sur un an. A l'inverse, le commerce à destination de l'UE accuse une légère baisse de 0,8%. Cette tendance vient de la météo capricieuse de l'année 2024 qui engendre une mauvaise moisson. Les exportations de céréales, très majoritairement destinées à l'UE, chutent drastiquement : -90 M€ et -150 M tonnes entre 2023 et 2024.

Les exportations bretonnes progressent à nouveau en 2024



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Douanes au 18/02/2025

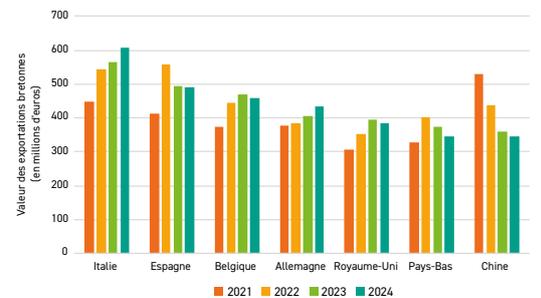
608 M€

d'exportations bretonnes vers l'Italie

LE PODIUM DES DESTINATIONS BRETONNES RESTE IDENTIQUE

L'Italie conserve sa place de leader, suivie par l'Espagne et la Belgique. Le courant d'affaires vers l'Italie progresse de 7% sur un an. Cette évolution est portée par des exportations de viandes de boucherie dynamiques (+8%) dans un pays largement déficitaire en viandes bovine et porcine. Le commerce breton vers le Royaume-Uni marque un coup d'arrêt cette année (-2%). Une tendance qui s'explique principalement par la filière légumes (-13,7 M€, -29%). Autre client emblématique pour la Bretagne : la Chine. La chute des envois bretons semble atteindre un palier avec un recul annuel de seulement 4%. A l'opposé du retrait français sur le marché chinois des poudres de lait, la Bretagne y renforce sa présence de plus de 50 M€.

L'Italie confirme sa place de premier client de la Bretagne en 2024



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Douanes au 18/02/2025

740

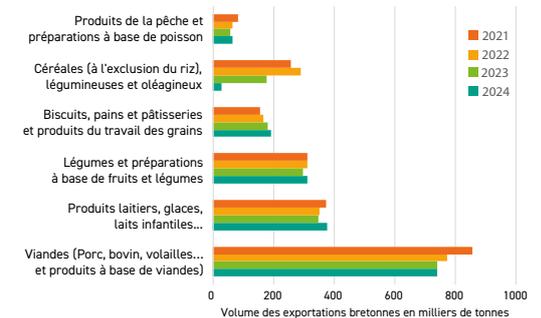
milliers de tonnes

de viandes bretonnes exportées en 2024

REPRISE DES VOLUMES EXPORTÉS

Le secteur viande affiche une certaine stabilité grâce à la bonne performance des viandes de boucherie. Le désengagement de la Chine observé depuis 2020 s'arrête avec une progression des volumes bretons de près de 5000 tonnes sur l'année. A l'inverse, les exportations de viandes de volailles se replient de 3% sur un an. Les quelques cas d'influenza aviaire freinent les échanges sur pays tiers (-5%). Pour les exportations de produits laitiers et de légumes, la situation est favorable avec une croissance de respectivement 8% et 9% sur l'année. Le marché européen dope les flux commerciaux pour les biscuits, pains et pâtisseries : +12% vers l'UE sur un an.

Bonnes exportations en 2024, à l'exception des céréales



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Douanes au 18/02/2025

Les dynamismes de marchés en 2024

Dans un contexte de tensions géopolitiques fortes et de crises climatiques, la France voit son excédent commercial reculer à nouveau. Il passe sous la barre des 5 Mds € (4,9 Mds €) en 2024 : cela fait presque quarante ans qu'il n'avait pas atteint ce niveau-là ! Avec une conjoncture moins inflationniste, les flux commerciaux s'en retrouvent diminués. Pourtant, la valeur des importations est en hausse, en raison notamment de l'envolée du prix du cacao. Les exportations, elles, subissent le recul des ventes de vins et spiritueux suite à des mesures anti-dumping de

la Chine sur le cognac. A l'été, l'Empire du Milieu lance également des enquêtes contre le porc et les produits laitiers, filières majeures en Bretagne. L'interprofession nationale porcine annonce un impact potentiel à hauteur de 500 M€ à l'échelle nationale, dans le cas où cela aboutirait à l'instauration de nouvelles mesures anti-dumping. La Bretagne réalisant 55% des envois français de viande de boucherie vers la Chine, les potentielles conséquences pourraient être importantes pour les opérateurs régionaux. En 2024, le courant d'affaires

régional est en retrait de 5% sur un an. Pour les produits laitiers, la Bretagne ne représente plus que 18% des envois nationaux vers ce pays. Le lait breton s'affranchit de la Chine depuis plusieurs années maintenant (-44% en valeur sur trois ans en 2024) sans que cela n'affecte les performances globales de la filière à l'export.

La crise diplomatique avec l'Algérie n'est pas non plus sans incidence pour la Bretagne. Après une année 2023 très favorable, les flux agricoles et agroalimentaires bretons chutent de 55% en 2024 pour atteindre 35,5 M€. Les filières laitière et légumière sont celles qui encaissent le décrochage le plus sévère, divisant leurs envois par trois.

L'année 2024 n'a pas été de tout repos sur les marchés mondiaux pour les entreprises bretonnes. Pour autant, malgré les difficultés rencontrées, et à contre-courant de la tendance française, la Bretagne améliore son solde commercial agricole et agroalimentaire de 22% sur un an. Avec 1,6 Md€, le commerce extérieur régional retrouve son niveau d'avant les crises du Covid et de l'énergie.

Les éléments de marché à surveiller en 2025	Effet attendu sur la filière
Les marchés financiers mondiaux sont en proie à une géopolitique particulièrement instable. Les errements de Trump sur les droits de douane déstabilisent les bourses mondiales. Les chaînes de valeur pourraient être impactées.	
Les épizooties se multiplient. Selon les pays destinataires, cela peut restreindre sévèrement les échanges commerciaux avec notamment des fermetures de frontière. Les conséquences économiques pourraient être importantes, impactant la rentabilité des élevages et les chaînes d'approvisionnement.	
Le fret maritime a connu de fortes perturbations en Mer Rouge en 2024 avec les attaques régulières des Houthis. Cela s'est traduit par des prix élevés et des retards fréquents, et cela devrait se poursuivre en 2025.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2024

Après deux ans de guerre en Ukraine, les agriculteurs européens expriment leur exaspération. Soutenir l'économie ukrainienne en suspendant les droits de douanes sur les importations ne doit pas se répercuter sur la pérennité de leur entreprise. Or, cette mesure a permis une hausse significative des importations ukrainiennes, au détriment de la production nationale. Le «frein d'urgence» permet de réintroduire les contingents tarifaires prévus dans l'accord d'association Ukraine - UE, lorsqu'ils sont déjà dépassés pour l'année 2024. Le sucre, les œufs, l'avoine et le gruau sont notamment concernés.

Après vingt-cinq ans de négociations, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur a été signé le 6 décembre 2024. Cependant, il reste encore des étapes à franchir avant une application pleine et entière de l'accord. La résistance, notamment française, s'organise pour construire une minorité de blocage et empêcher la ratification de l'accord. La Bretagne s'inquiète particulièrement pour sa filière volaille, positionnée sur le même marché de la restauration hors domicile et des produits élaborés que le Brésil.



LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2025 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Le retour de Trump à la Maison Blanche menace l'économie bretonne avec l'instauration d'une politique protectionniste à grands coups de droits de douane. Deux filières bretonnes sont particulièrement sur la sellette avec une dépendance significative au marché américain : les biscuits, pains et pâtisseries (10% de parts de marché export), les jus de fruits et légumes (presque 30% de parts de marché export). Alors que les produits laitiers sont classés parmi les filières les plus menacées au niveau européen avec les vins et spiritueux, cela ne se ressent

pas en Bretagne. Les entreprises bretonnes se désengagent en effet de ce marché depuis quelques années.

Les accords commerciaux négociés par l'Union européenne peuvent être un tremplin pour rebondir pour les filières agricoles et agroalimentaires bretonnes. La modernisation des accords avec le Mexique et le Chili s'est terminée début 2025. Le timing est idéal pour bénéficier d'un accès facilité à ces marchés. Après une année de statu quo en 2024, les négociations entre l'UE et l'Inde ont repris début 2025 avec la volonté de conclure un accord dans l'année.

Entre adaptation et relance de la communication

Après plusieurs années de turbulences, le marché du bio et des autres produits sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) semble amorcer un tournant décisif. Entre stratégies d'adaptation et relance de la communication, les acteurs du secteur doivent redoubler d'efforts pour regagner la confiance des consommateurs et assurer la pérennité de leurs filières. 2025 sera-t-elle l'année de la consolidation et du renouveau pour ces marchés ?



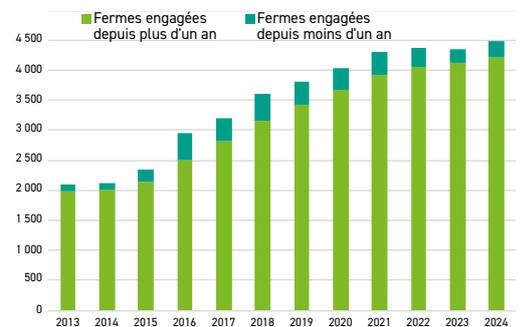
30%

des Français consomment du bio au moins une fois par semaine

UNE CROISSANCE RALENTIE POUR L'AGRICULTURE BIO

La croissance du nombre d'exploitations engagées en bio en Bretagne a ralenti depuis 2021. Les deux productions régionales leader en agriculture biologique sont le maraîchage et le lait. Le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine arrivent en tête en termes de nombre d'installations. Le métier d'agriculteur bio attire toujours de nouveaux installés. La situation est différente concernant les opérateurs de l'aval. En Bretagne, le nombre d'opérateurs a déjà reculé entre 2020 et 2022. A terme, la disparition de lignes de transformation pourrait peser sur la production agricole.

Ralentissement des installations bio en Bretagne



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Frab, au 15/04/2025

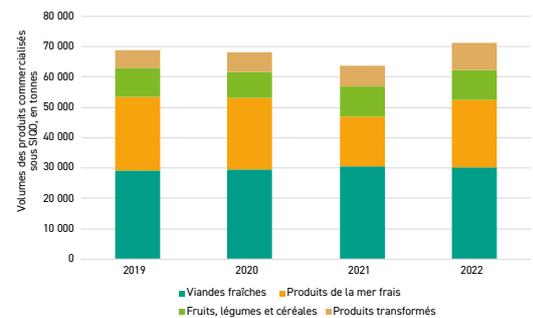
49,3%

des poulets entiers Prêt à Cuire achetés par les ménages français en 2023 étaient Label Rouge

LES VOLUMES DE PRODUCTION SOUS SIQO SONT CONSTANTS

Les volumes de produits sous SIQO hors boissons, œufs et produits bio, affichent une relative constance depuis plusieurs années. Les viandes fraîches, en particulier sous Label Rouge, représentent la production principale, avec plus de 42% de la production totale bretonne sous SIQO, hors œufs, boissons et bio. Les produits de la mer frais (essentiellement les moules) se distinguent par des volumes plus irréguliers. Ils connaissent de manière épisodique des baisses de production liées aux extrêmes climatiques (trop de chaleur ou trop de pluie), ou encore de la prédation des araignées de mer.

Stabilité des volumes commercialisés des produits sous SIQO



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Inao, au 15/04/2025

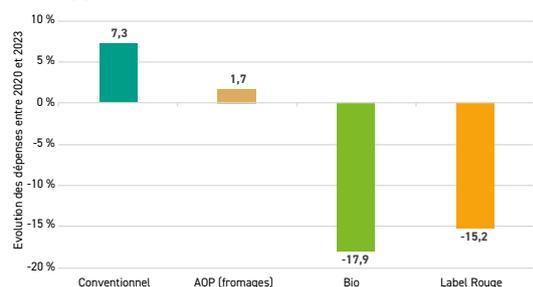
33,28%

Pourcentage de produits sous SIQO consommés dans les cantines des lycées bretons en 2024

LES FROMAGES AOP PLÉBISCITÉS

D'après une étude de FranceAgriMer, les tendances de consommation diffèrent fortement selon les SIQO. Par rapport à 2020, seules les dépenses pour des produits labellisés AOP, représentés par l'ensemble des fromages de vache AOP, sont en légère hausse : +1,7%. En bio et Label Rouge (portant sur les fruits, légumes, poulet, œufs, saumon frais et produits laitiers), la baisse pourrait s'expliquer par un écart de prix trop important par rapport au conventionnel, à un manque de communication ou encore à l'absence d'identification d'origine, chère au consommateur. Si la tendance semble équivalente en 2024, les dépenses pourraient connaître une légère hausse en 2025, notamment en bio.

Evolution des dépenses par types de SIQO par rapport au conventionnel entre 2020 et 2023



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : FranceAgriMer, d'après Kantar Wordpanel

BIO : DE BONS SIGNAUX, MAIS DES EFFORTS À MAINTENIR

Après trois années de « purge », durant lesquelles les grandes surfaces ont déréféré de nombreux produits tandis que les spécialistes rationalisaient leurs points de ventes, le bio semble enfin reprendre des couleurs.

Des années certes difficiles, mais dont les spécialistes tels que Biocoop ont su tirer profit en travaillant sur leur image pour attirer de nouveaux clients. Plus de promotions, d'origine France ou encore de communication. Résultat : ils affichent une progression de leur chiffre d'affaires de 8% en 2024 par rapport à 2023, au détriment de **la GMS qui a continué à déréférer dans les rayons bio**. En trois ans, l'assortiment bio y a en effet été réduit de 25%. Les grandes surfaces totalisent 4,2% de chiffre d'affaires en moins soit une diminution de 6,1% en volumes sur ces références sur les trois premiers trimestres de 2024 par rapport à la même période en 2023.



Alors que le parc de magasins avait eu tendance à diminuer entre 2022 et 2023, **les acteurs de la distribution bio spécialisée n'ont pas hésité à investir en 2024** : six nouvelles adresses pour La Vie Claire et entre dix et quinze projets en 2025, dix nouveaux magasins pour Biocoop et une vingtaine à venir... En Bretagne, 50% des achats de bio se sont effectués chez les spécialistes en 2024, soit une croissance de 0,9% par rapport à l'année précédente. Malgré une légère diminution des achats AB en GMS (-2,6%), notre région est celle où les grandes surfaces réalisent le plus de ventes bio, qui représente 5,2% de leur chiffre d'affaires.

Pour conserver cette progression en 2025, **les distributeurs spécialisés devront maintenir leurs efforts. L'accessibilité, enjeu majeur, devra rester la priorité**. Déjà sur la bonne voie, Naturalia et Biocoop devront certainement encore travailler leur compétitivité face aux GMS. Il y a fort à parier que ces dernières, voyant le bio se refaire une place dans les paniers, voudront surfer sur la tendance. Carrefour Bio a déjà annoncé vouloir devenir la marque bio la moins chère de France.

Plus globalement, **2025 devra aussi être l'année de la réassurance des consommateurs**, dont un sur deux exprimait encore des doutes sur la véracité des allégations bio en 2024 d'après le baromètre annuel de l'Agence Bio. Pédagogie et médiatisation devront donc être largement usitées cette année pour réaffirmer les qualités des labels officiels dans la jungle des marques et des mentions.

LES SIGNES D'IDENTIFICATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ORIGINE CHERCHENT À SE DÉMARQUER

Du côté des filières bretonnes sous SIQO (hors bio), l'intérêt de communiquer davantage pour se démarquer est clairement identifié depuis longtemps. Vis-à-vis des consommateurs, mais également des producteurs et des administrateurs des structures. L'inquiétude autour du renouvellement des générations touche les filières viandes bovines, dont les

baisses d'effectifs provoquent des problèmes d'approvisionnement et une augmentation des tarifs. La situation est similaire en œufs, où la tendance de production est à la baisse malgré l'augmentation de la demande. Le Label Rouge pâtissant toujours de la concurrence du plein air, et les retours sur investissement étant plus longs qu'en conventionnel, certains opérateurs comme les Fermiers d'Argoat peinent à recruter sur cette production.

En volailles Label Rouge et IGP en revanche, l'année 2024 s'est achevée sur une dynamique positive pour les opérateurs bretons sous signes de qualité : l'association du Poulet de Janzé peut désormais se targuer de 170 éleveurs engagés et d'une bonne dynamique des ventes notamment via sa filiale de distribution locale JVT à destination des restaurants, traiteurs ou hôpitaux du secteur. Cette dernière a vu son chiffre d'affaires multiplié par quatre en quinze ans. Toujours en volailles, **les Fermiers d'Argoat se sont également félicités d'une année 2024 favorable avec de nouvelles mises en place**, faisant suite à des périodes plus compliquées en 2023 du fait de l'influenza aviaire. Si les ventes sont demeurées stables, toute la question est de savoir si ces productions sous labels profiteront autant de l'engouement des consommateurs pour la volaille que les autres références, légèrement moins chères et mieux positionnées sur la découpe. Du côté des cidriculteurs, justifier un prix plus élevé pour un cidre IGP est également parfois difficile. **Le cidre, toutes références confondues, connaît depuis quelques années un ralentissement des ventes : -38% en vingt ans...** Les filières sous labels pâtissent de cette tendance et devront comme le reste de la filière se réinventer, notamment en ciblant des publics plus jeunes et des lieux de consommation différents, en France ou à l'export. Le cidre breton gagnerait à être valorisé sur ces marchés, d'autant plus depuis la promulgation le 20 février 2025 dernier du décret protégeant la singularité de nos cidres, basés à 100% sur du moût de pommes.



Des niveaux de production toujours soutenus

Les agriculteurs produisent de plus en plus d'énergie renouvelable pour leur exploitation et les besoins du territoire. Même avec un fléchissement du nombre de nouvelles unités, la méthanisation poursuit sa progression vers toujours plus de biométhane. Le photovoltaïque se renforce, notamment pour l'autoconsommation qui peut désormais s'envisager de manière collective. Quant au bois, la valorisation des filières locales progresse également.



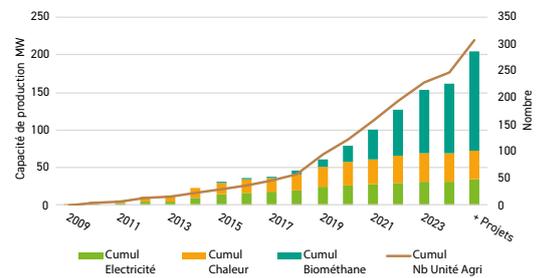
1328 GWh

de production d'énergie par les unités de méthanisation agricoles

MÉTHANISATION : TOUJOURS PLUS DE BIOMÉTHANE MAIS UN PEU MOINS DE NOUVELLES UNITÉS

Fin 2024, on comptait 247 unités agricoles en fonctionnement dont 18 mises en service dans l'année (dix unités classiques et huit couvertures de fosse). 121 sont en cogénération pour une puissance électrique de 31 MW soit une production de 247 GWh d'électricité. Ces unités, plus 43 autres alimentant une chaudière, valorisent une quantité de chaleur de 289 GWh. Enfin, 83 unités injectent du biométhane dans les réseaux pour une production d'environ 773 GWh de gaz. (4,5% de la consommation en gaz de la Bretagne). Ce mode de valorisation est aujourd'hui prédominant. Soixante sont en projet pour une capacité supplémentaire de 313 GWh de biométhane.

Léger fléchissement de la dynamique de création d'unités de méthanisation agricole



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Aile, 2024

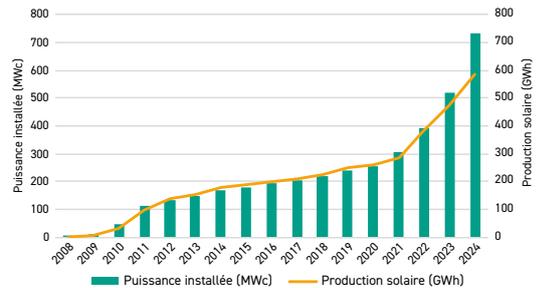
586 GWh

d'énergie photovoltaïque produite en Bretagne, la part agricole représentant 176 GWh

PHOTOVOLTAÏQUE : AU SERVICE DE L'AUTONOMIE

La région Bretagne dispose de 46 000 installations photovoltaïques fin 2024 pour une puissance installée de 733 MWc, en hausse de 40% sur un an. La part agricole est toujours difficile à estimer. Elle représente environ 10% du nombre d'unités et 30% de l'énergie produite soit 176 GWh. La recherche d'autonomie pour limiter les charges d'électricité entraîne une augmentation régulière du nombre de projets en autoconsommation. Aujourd'hui, environ 45% des installations photovoltaïques agricoles sont en injection totale, 37% en autoconsommation avec vente de surplus et 18% en autoconsommation totale.

Croissance continue des installations photovoltaïques



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Open Data Réseaux Energie, 2024

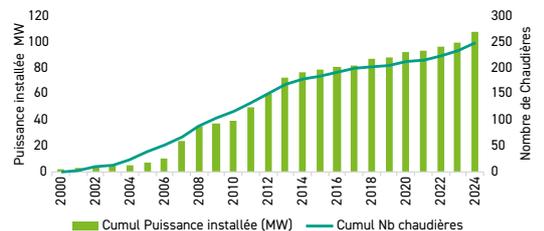
249

chaudières bois agricoles pour une puissance installée de 108 MWth

BOIS : VALORISER LA RESSOURCE LOCALE

249 chaudières bois agricoles sont répertoriées fin 2024 soit 16 de plus qu'en 2023. Elles représentent une puissance cumulée de 108 MWth utilisant environ 99 000 tonnes de bois. La dynamique, soutenue par le Plan Bois Energie de la Région et par le Fonds Chaleur de l'Ademe, s'est accélérée en 2024, portée essentiellement par les élevages de porcs et de volailles. Une seule serre a été équipée en 2024. La part de bois bocager produit par les filières locales de type SCIC est en augmentation, représentant près de 30 000 tonnes/an, et alimente en priorité les réseaux de chaleur des collectivités.

Un regain de croissance pour les chaudières bois agricoles



Chambre d'agriculture de Bretagne
Source : Aile, 2024

Les dynamismes de marchés en 2024

L'augmentation du nombre d'unités de méthanisation agricoles subit un fléchissement en 2024. Cela est la conséquence de la baisse de rentabilité observée en 2022 avant la revalorisation tarifaire de juin 2023. Depuis, les projets sont un peu plus nombreux même s'ils restent dans l'ensemble compliqués à financer avec un partage 100% agricole. Ils demeurent également très majoritairement individuels. La cogénération n'attire plus de nouveaux projets excepté de toutes

petites unités inférieures à 50 kW (deux réalisations). Une revalorisation tarifaire fin 2024 a permis de soulager les unités existantes en contrat BG16 dont la rentabilité était fortement impactée depuis 2022. La méthanisation passive associée à la couverture de fosse est restée sur une bonne dynamique (huit réalisations) permettant une valorisation du biogaz à la ferme sous forme de chaleur.

Suite à la crise énergétique, le photovoltaïque en autoconsommation

apparaît désormais comme un levier d'amortissement de l'impact des hausses des factures de certains élevages en permettant une autonomie annuelle de 20 à 25% en autoconsommation totale et jusqu'à 50% en vente de surplus. Après une augmentation temporaire en 2022, les coûts des modules photovoltaïques sont repartis à la baisse en 2023. Cette énergie reste donc compétitive et contribue à l'autonomie et à la transition énergétique des exploitations agricoles.

Les chaudières, essentiellement alimentées en bois autoproduit, connaissent un regain de développement en élevage de porcs et de volailles. Le souhait grandissant d'autonomie énergétique sur les exploitations agricoles couplé à une fluctuation du prix des énergies fossiles, offre encore de bonnes perspectives de développement de la filière pour les prochaines années. Les producteurs de bois bocager comptent en profiter et misent toujours sur le déploiement des PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire) et du Fonds chaleur de l'Ademe pour mieux valoriser la production de bois local.

Les éléments de marché à surveiller en 2025	Effet attendu sur la filière
Le tarif d'achat d'électricité en cogénération devrait disparaître courant de l'année 2025 pour les nouvelles installations. Un dispositif favorisant le passage des unités en cogénération vers la production de biométhane est attendu, en supprimant notamment les pénalités de rupture de contrat. Les unités volontaires pourraient ainsi basculer vers le dispositif des Contrats de Production de Biogaz (CPB) dont les niveaux de rémunération devraient être précisés courant 2025.	
La précision des modalités d'application de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïque au sol va permettre l'émergence encadrée d'installations. Les projets d'autoconsommation collective agricoles devraient aussi se concrétiser.	
La hausse de la demande en bois énergie devrait se poursuivre, confortant la part de bois bocager dans les plans d'approvisionnement des filières territorialisées.	

Actualités de la filière

A RETENIR EN 2024

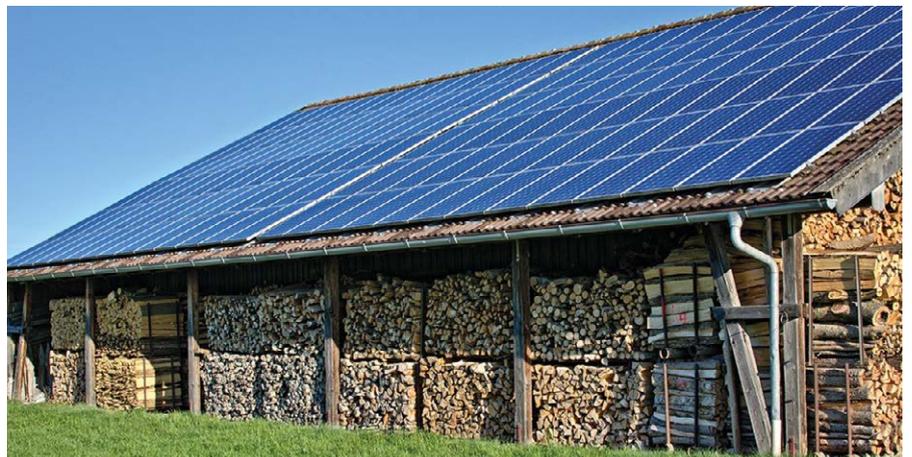
Le décret précisant les modalités du dispositif des Contrats de Production de Biogaz (CPB) est sorti en juillet 2024. Il ouvre une nouvelle voie de rémunération du biométhane en parallèle de celle du tarif d'achat. Cela offre des perspectives pour les unités en fin de contrat ou les cogénérations voulant se convertir au biométhane.

Le circuit court de l'énergie devient possible et rentable via l'autoconsommation collective en photovoltaïque. Il s'agit d'un nouveau schéma alternatif à étudier via la contractualisation et la vente de l'énergie dans un périmètre rapproché entre les producteurs et les consommateurs.

La filière bois énergie régionale se développe pour apporter des solutions de substitution aux énergies fossiles et d'autonomie énergétique aux territoires engagés dans leur PCAET. Les territoires éligibles au fonds chaleur continuent d'activer les leviers financiers pour investir dans des réseaux de chaleur avec la volonté d'utiliser du bois local pour réduire leur empreinte carbone.

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE POUR 2025 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Le devenir des premières unités arri-



vant en fin de contrat constitue un enjeu pour la filière cogénération. Si les plus grosses peuvent espérer basculer en production de biométhane, les plus petites devront explorer de nouvelles voies encore incertaines (liquéfaction, épurateur mobile...). L'émergence des CPB va certainement amener les agriculteurs à redéfinir leur place dans le développement de la méthanisation et le partage de la valeur.

Les schémas de circuit court de l'énergie par l'autoconsommation collective photovoltaïque offrent de nouvelles opportunités et des projets devraient se concrétiser rapidement.

L'enjeu de l'usage du foncier agricole

à travers l'agrivoltaïsme et le photovoltaïque au sol reste important. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture de Bretagne va communiquer sur son nouveau cadre de référence photovoltaïque pour défendre une vision raisonnée et encadrée de ce type de projet.

Pour renforcer leur autonomie énergétique durablement, les collectivités et les agriculteurs ont intérêt à valoriser le gisement en bois local en cohérence avec la ressource disponible pour éviter la surexploitation. La Fédération Coat Nerzh Breizh, qui regroupe huit filières d'approvisionnement en bois énergie en Bretagne, a encore vocation à se développer

Pour plus d'informations,

consultez les autres publications économiques
de la Chambre d'agriculture de Bretagne

ABC Les chiffres - Edition 2025



En complément de l'ABC Analyse & Perspectives, la plaquette ABC Les chiffres est un condensé des données clés des filières agricoles et agroalimentaires bretonnes. Retrouvez-y les principaux éléments sur la production, l'emploi, les exportations, l'environnement, l'enseignement agricole et la recherche...

Ce document est réalisé avec le soutien financier de la Région Bretagne et en étroite collaboration avec de nombreuses organisations agricoles.

La plaquette est disponible gratuitement et téléchargeable sur : bretagne.chambres-agriculture.fr

ABC Conjoncture



Le Service Économie - Emploi de la Chambre d'agriculture de Bretagne publie régulièrement une analyse de la conjoncture des filières agricoles bretonnes. Cette publication traite des principales filières : lait, viande bovine, porc, volaille, légumes, grandes cultures, alimentation animale, emploi, industries agroalimentaires, exportations, consommation-distribution. Cette note conjoncturelle est disponible gratuitement et téléchargeable sur : bretagne.chambres-agriculture.fr



CONTACT

Chambre d'agriculture de Bretagne
Service Économie - Emploi
Tél. 02 23 48 27 70
conomie@bretagne.chambagri.fr



GLOSSAIRE

AB	Agriculture biologique	Inao	Institut National de l'Origine et de la qualité
ABEA	Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires	Interfel	Interprofession de la filière des fruits et légumes
ANICC	Association Nationale Interprofessionnelle du Champignon de Couche	Ipampa	Indice des Prix d'Achats des Moyens de Production Agricole
Anifelt	Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits Et Légumes Transformés	IPC	Indice des Prix à la Consommation
AOC/AOP	Appellation d'Origine Contrôlée/Protégée	Itavi	Institut Technique de l'Aviculture
AOP	Association d'Organisations de Producteurs	LOA	Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture
ASP	Agence de Services et de Paiement	MAEC	Mesure Agroenvironnementale et Climatique
CAB	Conversion à l'Agriculture Biologique	MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
CNIPT	Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre	MHE	Maladie Hémorragique Epizootique
Cniel	Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière	MPF	Marché du Porc Français
CNPO	Centre National pour la Promotion de l'œuf	MSA	Mutualité Sociale Agricole
CPB	Contrat de Production de Biogaz	OP	Organisation de Producteurs
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes	Pac	Politique Agricole Commune
Dares	Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques	PARSADA	Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation, et de la Répression des Fraudes	PCAEA	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles
Draaf	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	PCAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial
DSN	Déclaration Sociale Nominative	PIB	Produit Intérieur Brut
EdE	Etablissement de l'Elevage	RHD	Restauration Hors Domicile
ETP	Equivalent Temps Plein	RNM	Réseau des Nouvelles des Marchés
FCO	Fièvre Catarrhale Ovine	SAA	Statistique Annuelle Agricole
Feader	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural	SAU	Surface Agricole Utile
Fnil	Fédération Nationale de l'Industrie Laitière	Siqo	Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine
Frab	Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique	SNIA	Syndicat National de l'Industrie de la Nutrition Animale
FSA	France Service Agriculture	Srise	Service Régional de l'Information Statistique et Economique
GES	Gaz à Effet de Serre	SSP	Service de la Statistique et de la Prospective
GIPT	Groupement Interprofessionnel pour la valorisation de la Pomme de Terre	TNO	Tendance Nationale Officiuse
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces	UE	Union Européenne
IAA	Industrie Agroalimentaire	UGB	Unité de Gros Bétail
IAHP	Influenza Aviaire Hautement Pathogène	UMO	Unité de Main d'œuvre
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Unilet	Interprofession française des légumes en conserve et surgelés
Ifip	Institut du Porc	UTH	Unité de Travail Humain
IGP	Indication Géographique Protégée		



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
BRETAGNE**

Contact : Service Économie - Emploi - Tél. 02 23 48 27 70
economie@bretagne.chambagri.fr

blog-eco-bzh.chambres-agriculture.fr

Document édité par
la Chambre d'agriculture de Bretagne
Rue Maurice Le Lannou - CS 74223 - 35042 RENNES Cedex

Avec la participation financière
de la Région Bretagne et du Casdar

Prix : 30€ HT (TVA à 5,5 %) - Frais de port inclus



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

 **MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

